

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°974 SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016

La séance est ouverte à 9 heures 37 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Sylvie d'Estève (pouvoir à Philippe Brillault), Pierre Fond (pouvoir à Pierre Bédier), Janick Géhin (pouvoir à Karl Olive), Marcelle Gorguès (pouvoir à Ghislain Fournier).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, un groupe d'élèves du Conseil municipal des enfants de Chanteloup-les-Vignes assiste ce jour à la séance. Le groupe sera ensuite reçu en Salle Catinat où Catherine Arenou et Laurent Brosse répondront à ses questions. De ce fait, nous bouleverserons légèrement l'ordre du jour : à la suite des débats relatifs à l'orientation budgétaire, nous traiterons des points rapportés par Catherine Arenou.

La communication des marchés à procédures adaptées, distribuée sur table, n'appelle pas de commentaire. Les tableaux constituant cette communication seront, comme habituellement, annexés au compte rendu de la séance. Vous a également été distribué sur table un document intitulé « Portrait du Logement dans les Yvelines ».

Désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'une commission administrative

M. LE PRESIDENT – Il nous est demandé de désigner nos représentants – deux titulaires et deux suppléants – au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la Mauldre, qui s'apparente à un Parlement local de l'eau. Avec leur accord, je vous propose de nommer :

- en qualité de représentants titulaires : Guy Muller et Pauline Winocour-Lefèvre.
- en qualité de représentants suppléants : Laurent Richard et Jean-François Raynal.

Il en est ainsi décidé.

Adoption du compte rendu analytique n°973 de la séance publique de l'Assemblée départementale du 14 octobre 2016

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité, sans observation, le compte rendu analytique n°973 de la séance publique du 14 octobre 2016.

Débat d'orientations budgétaires 2017

M. Laurent RICHARD, *Président de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales* – L'exercice du débat d'orientation budgétaire permet de planter le décor dans lequel nous sommes amenés à construire le budget 2017 qui sera voté au mois de janvier 2017. Il est composé des influences émanant du contexte national et de ce qui est imposé au Département, et des axes et objectifs que nous souhaitons poursuivre.

Eléments de contexte national impactant les finances du Département.

La baisse de la D.G.F. constatée en 2016 se poursuivra en 2017 dans des proportions importantes : la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques se situe à hauteur de 11,5 milliards d'euros sur la période 2014-2017, en tenant compte de la contribution supplémentaire demandée aux départements de 1,2 milliard d'euros. Le département des Yvelines est le plus impacté: il aura perdu 86 % de sa D.G.F. initiale (125 millions d'euros) entre 2013 et 2017, contre 33 % pour l'ensemble des départements. Une stabilisation est espérée à partir de 2018. Par rapport à 2016, la D.G.F. baissera encore de 62 % en 2017, soit 33 millions d'euros.

Le Département subit également une hausse continue de la péréquation. Les Yvelines ont encore la particularité d'être sollicitées sur les quatre prélèvements possibles existants : droit de mutation (D.M.T.O.), solidarité avec l'ensemble des départements français (F.S.D.), solidarité avec les départements d'Ile-de-France (F.S.D.R.I.F.) et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.). La contribution supplémentaire du Département sur la période 2013-2017 s'élève à plus de 29 millions d'euros : elle augmentera de plus de 2,6 millions d'euros entre 2016 et 2017.

Les pressions que subit le Département vont en s'aggravant. Au total en 2017, au titre de la D.G.F. et des péréquations, le Département contribuera davantage qu'il ne reçoit, à hauteur de 23 millions d'euros, alors qu'il recevait 131 millions d'euros en 2013.

Si l'on ajoute à ces deux phénomènes l'augmentation des aides individuelles de solidarité, qui représentent un effort non compensé de 40 millions d'euros pour le Département, nous atteignons la somme de 194 millions d'euros sur la période 2013-2017 (+ 44 %).

Mais cela ne s'arrête pas là. Pour la première fois depuis 2010, le Département subira une baisse de - 11,5 % de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.) et un élargissement des variables d'ajustement des concours financiers à la totalité des compensations d'exonérations fiscales. Ce nouvel élément représente une baisse de - 1,7 million d'euros pour le Département en 2017 par rapport à 2016.

La problématique de la C.V.A.E., impacte non seulement l'année 2017, mais également les suivantes. Actuellement, nous bénéficions de 48,5 % du montant de la C.V.A.E. Le projet de loi de finances propose de prélever 25 % de ces 48,5 % et de ne pas les compenser au titre de l'année 2016. Cela signifie que l'augmentation de cette C.V.A.E, qui s'appuie sur le dynamisme économique du Département, nous échapperait et reviendrait à la Région. Cette confiscation de la dynamique fiscale par la Région représenterait 7 millions d'euros en 2017, mais 35 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature. Face au caractère injuste et inattendu de ce nouveau prélèvement, un amendement a été déposé par les départements franciliens, car il n'existe aucun transfert de compétence par les départements franciliens compte tenu de l'existence du S.T.I.F., déjà financé par ces derniers.

Compte tenu de cet amendement, l'inscription du montant prévisionnel du produit C.V.A.E. représente 227 millions d'euros, basés sur une quote-part départementale à hauteur de 48,5 % de la C.V.A.E. 2017.

Rétablissement nécessaire du niveau de ressources en 2016.

Nous avons dès 2016 anticipé le rétablissement nécessaire de notre niveau de ressources. Avec 744 euros par habitant en 2015, le département des Yvelines dispose du plus faible niveau de ressources de fonctionnement de tous les départements français (1 000 euros par habitant en moyenne), soit - 26 %. Ses produits de fonctionnement sont également inférieurs de 26 % à la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris, soit une différence de - 265 euros par habitant et 385 millions d'euros au total. Cette faiblesse de ressources affecte les recettes fiscales comme les dotations de l'Etat :

- Recettes fiscales : 581 euros par habitant contre 723 euros par habitant pour la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris, soit 20 % en moins,

- Concours de l'Etat : 146 euros par habitant contre 252 euros par habitant pour la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris, soit 42 % en moins.

Ce rétablissement nécessaire de notre niveau de ressources s'opère via la maîtrise des dépenses. Le département des Yvelines affiche logiquement des dépenses modestes, en lien avec ses ressources : 684 euros par habitant versus 904 euros par habitant pour la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris, soit 24 % de moins. Je souligne le caractère vertueux de la maîtrise de nos dépenses. Si les dépenses du département des Yvelines étaient alignées sur la moyenne des départements de la région I.D.F., elles dépasseraient le niveau actuel d'environ 314 millions d'euros.

Cette différence est plus marquée pour les dépenses sur lesquelles le Département a un niveau de contrôle plus élevé :

- Charges de personnel : 115 euros par habitant contre 177 euros par habitant pour la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris (- 35%).
- Charges à caractère général : 31 euros par habitant contre 71 euros par habitant pour la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris (- 35%).
- Dépenses de solidarité : 427 euros par habitant contre 512 euros par habitant pour la moyenne des départements d'Ile-de-France hors Paris (- 16%).

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité.

La hausse de la fiscalité sur le foncier bâti à laquelle s'est résolu le Département en 2016 permet de maintenir le niveau modeste de ressources et de préserver l'équilibre budgétaire, via :

- La compensation des baisses brutales de la D.G.F. et des concours financiers de l'Etat.
- La compensation de la contribution accrue aux prélèvements de péréquation.
- La préservation d'un niveau d'endettement limité (l'ajustement de la fiscalité nous a fait entrer dans une norme plus proche de la moyenne, tout en restant maîtrisé et permet de conserver un faible niveau d'endettement et de préserver notre capacité d'investissement, d'attractivité et notre capacité à générer une richesse économique).
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Elaboration du budget 2017 : principales hypothèses.

Le budget se base sur le principe d'un niveau stable de recettes de fonctionnement en 2017, grâce au dynamisme des produits fiscaux qui compensent les baisses évoquées précédemment. Les produits fiscaux représenteront en 2017 950 millions d'euros (+ 40 millions d'euros), alors que les dotations d'Etat diminuent de 34 millions d'euros. Cette compensation nous permet de maintenir un équilibre sain.

Les hypothèses d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors péréquation des dépenses de fonctionnement, prévoient une diminution de 4,5 millions d'euros, soit 20,2 %.

Ceci démontre une volonté de maîtrise et de réelle amélioration de notre organisation. Cette baisse des dépenses de fonctionnement hors péréquation résulte de :

- La poursuite de la stabilisation des dépenses de solidarité (- 0,1 million d'euros) par la maîtrise des coûts de placement, le meilleur contrôle du R.S.A., l'optimisation des dépenses d'insertion compensant la progression des A.I.S. (+ 1 %).
- La baisse des autres dépenses d'intervention de - 8,5 millions d'euros, avec l'impact en année pleine des décisions prises début 2016.
- La hausse ponctuelle des dépenses de gestion du département, en particulier R.H. (+ 0,6 %) liée aux mesures nationales de revalorisation des traitements (P.P.C.R.) ainsi qu'à la mise en œuvre des nouveaux chantiers de modernisation du Département. A compter de 2018, la prospective établit une nouvelle baisse de la masse salariale de l'ordre de 1 % par an.

Les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement établissent ces dernières à 970 millions d'euros. Concernant la répartition de ces dépenses, les dépenses de péréquation ont augmenté de 29 millions d'euros entre 2013 et 2017. Cette progression est de 7 % entre 2016 et 2017, les dépenses passant de 41 à 43 millions d'euros. Les autres postes de dépenses restent stables par rapport à 2016.

Les hypothèses d'évolution des dépenses d'investissements entre 2013 et 2020 maintiennent un haut niveau d'investissement. Ceci traduit la volonté du Département de maintenir des niveaux élevés d'attractivité et de prestation aux Yvelinois. Les dépenses d'investissement bénéficient également au bloc communal – qui représentera 51 millions d'euros d'investissement en 2017, + 17 %. En 2017, les dépenses réelles d'investissement représenteront 327,4 millions d'euros, dont 306,9 millions d'euros hors dette. Nous connaissons un point d'orgue d'investissement en 2018.

Les éléments de prospective à 2020 : un équilibre durablement restauré par la hausse de la fiscalité.

Les hypothèses retenues en fonctionnement sont les suivantes :

- Une hausse moyenne annuelle des produits fiscaux de 1,3 % et une stabilité des dotations jusqu'en 2020.
- Une stabilité des charges hors aide sociale, une augmentation des dépenses d'aide sociale (+ 1,3 % pour les A.S.H. P.A.-P.H., + 1,2 % pour le R.S.A.), une évolution de la péréquation à critères inchangés et une évolution des frais financiers tenant compte des emprunts nouveaux liés aux montants inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.).

Grâce à ces hypothèses, l'équilibre est durablement restauré par un niveau d'épargne brut à 170 millions d'euros entre 2017 et 2020, qui permet de couvrir la dotation aux amortissements, malgré la baisse de la D.G.A.F. La couverture des dotations aux amortissements nets est saine sur cette même période, grâce au maintien d'un coefficient supérieur à 1,5.

Les hypothèses retenues en investissement sont les suivantes :

- En dépenses, le P.P.I. intègre les engagements pluriannuels en cours, les projets à engager sur la période et les enveloppes récurrentes votées chaque année en investissement.
- En recettes, compte tenu des ressources propres, des subventions et dotations à recevoir, l'emprunt d'équilibre a été calculé et pris en compte dans l'évolution de l'annuité en capital de dette que le département serait amené à rembourser.

Le niveau de dépenses d'investissement hors remboursement de la dette évolue de manière significative jusqu'en 2018 (379 millions d'euros) puis redescend jusqu'en 2020 (328 millions d'euros), ce qui démontre le dynamisme de nos investissements afin d'atteindre nos objectifs.

Parmi les domaines auxquels ces investissements sont consacrés, on note entre 2016 et 2020 une augmentation sensible des investissements sur les collèges et une stabilité sur les mobilités. L'effort consacré au logement reste significatif.

Qu'en est-il du financement de ces investissements ? On note une stabilité de l'épargne brute autour de 170 millions d'euros entre 2017 et 2020. Retraite du remboursement en capital de la dette, cette somme aboutit à une épargne nette qui passe de 151 à 119 millions d'euros entre 2017 et 2020. Si l'on y ajoute les ressources propres du Département (fonds affectés, subventions reçues), ceci permet de déterminer le besoin en matière d'emprunt : cet appel à l'emprunt reste très limité en comparaison d'autres départements. Il plafonne à 187 millions d'euros en 2018, pour redescendre en 2020 à 161 millions d'euros.

La restauration du niveau d'épargne nette permet de limiter l'endettement du département et de préserver la capacité d'autofinancement des investissements. L'encours de dette devrait atteindre 410 millions d'euros en 2017, et 792 millions d'euros à la fin de l'année 2020, ce qui permet de conserver une capacité de désendettement de 4,7 années (le temps nécessaire pour rembourser la totalité de la dette si l'endettement était stoppé). Pour 2017, la capacité de désendettement est maintenue à 2,4 années. Le coefficient de désendettement devient dangereux dès lors qu'il passe entre 8 et 11 années. Le niveau d'épargne brute est excellent et impacte peu notre épargne nette grâce à un endettement très contenu.

En conclusion, le décor planté est sévère, la réaction du Département en 2016 a été saine via un réajustement de la fiscalité. Il nous a permis d'assurer en investissement l'attractivité économique du territoire, de maintenir un niveau de prestations satisfaisant pour les Yvelinois et d'éviter d'entrer dans des zones périlleuses d'endettement. Le département des Yvelines restera dans une position saine, compte tenu de ces orientations. Cela n'empêche pas de rester dans une volonté de maîtrise du niveau de prestations, de la faiblesse de nos dépenses et de la maîtrise totale de nos coûts. Ce sont les conditions vertueuses indispensables et les promesses faites aux Yvelinois lors du réajustement de la fiscalité.

M. LE PRESIDENT – J'invite ceux qui souhaitent intervenir à le faire.

Philippe BRILLAULT – Il aurait été intéressant d'étoffer les documents transmis, notamment avec une courbe de l'encours général de la dette comme ceci est fait pour les communes. Cette information permet d'envisager la situation de la dette sur les années à venir. Laurent Richard a indiqué que les promesses faites aux Yvelinois lors de l'augmentation de la fiscalité seraient maintenues : nous leur avons également dit que nous n'augmenterions pas la fiscalité, alors qu'elle a cru de 66 %...

Monsieur Le Directeur Général des Services du Département – L'augmentation a été de 14 % !

Philippe BRILLAULT – Je suis interrogatif sur le fait de qualifier « d'extrêmement saine » cette augmentation de fiscalité. Les chiffres sont parlants. Le département des Yvelines investissait 400 millions d'euros en 2012 et 260 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 60 % de nos investissements, en lien avec la diminution de notre capacité d'autofinancement.

A la fin de l'année 2016, l'endettement représente 353 millions d'euros et représentera 410 millions en 2017, soit + 57 millions d'euros. Le remboursement en capital annuel sur 2016 a été de 18 millions d'euros hors intérêts sur un an. En 2020, le montant de la dette atteindra 800 millions d'euros. Le capital de dette en 2020 sera relativement conséquent. Un tableau reprenant l'ensemble des emprunts à la fin de l'année 2016 aurait été informatif, afin d'étayer la discussion avant le vote du budget.

Laurent Richard a également parlé d'une reprise en main des choses. Le dynamisme du Conseil départemental tel que vous l'animez, Monsieur le Président, nécessite des moyens.

Le rapprochement des Yvelines et des Hauts-de-Seine est un sujet important à mes yeux. J'ai comparé entre les deux départements l'évolution de notre fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, entre 2010 et 2016. Nous constatons clairement pour les Yvelines un effet ciseaux depuis 2014 entre nos recettes (liée à la baisse de D.G.F.A.) et nos dépenses, qui ont augmenté. Une baisse de 1,5 % de dépenses de fonctionnement est annoncée, mais les courbes croissent en parallèle en 2015 et 2016. Au contraire, les courbes de recettes et de dépenses des Hauts-de-Seine sont très linéaires, et la capacité d'autofinancement, qui a diminué de 2010 à 2014, reprend en 2015 et atteint plus de 2 millions d'euros (900 000 euros pour les Yvelines).

Si les deux départements vont jusqu'au mariage, quid de notre endettement ? Il a certes été modeste : le Président Franck Borotra avait généré un désendettement total du Conseil départemental, par une politique d'emprunt pour subventionner les investissements des communes. En 2010, l'encours de dette représentait 100 millions d'euros et 400 millions d'euros en 2015. Cet accroissement est important alors que l'encours de la dette des Hauts-de-Seine se situe entre 150 et 200 millions d'euros. La convergence des deux départements sur ce point pose question.

Enfin, dans le cadre du rapprochement des deux départements, il serait intéressant que le Directeur général nous communique la balance dépenses/recettes sur les trois compétences transférées (routes, archéologie et adoption), car notre E.P.I.D. n'a pas une capacité de fiscalité propre. Le D.O.B. fait l'impasse totale sur l'impact de l'éventuel transfert ou mise à disposition de personnel, qui entraînera des transferts de charges et de recettes.

Enfin dans le cadre de ces partenariats de mutualisation, il est important de savoir si de nouveaux transferts de compétences sont prévus en 2017, ou si cette année sera mise à profit pour réaliser certains audits. La présentation financière de l'état général du département des Yvelines dans le cadre d'une fusion avec Les Hauts-de-Seine. Il serait pertinent d'intégrer dans ce D.O.B. un volet portant sur ce qui a été amorcé avec les Hauts-de-Seine et sur les simulations 2017 et 2018.

M. LE PRESIDENT – Merci, Monsieur Brillault d'avoir constaté avec beaucoup de perspicacité que la dette augmentait et que le département des Hauts-de-Seine était beaucoup plus riche que celui des Yvelines.

Lors du débat que nous avons eu au moment de l'augmentation de la fiscalité, j'ai bien insisté sur l'envol de la dette, parallèle à l'envol de la fiscalité. Lorsque je dis que la situation est extrêmement grave, je maintiens mon verdict. Lorsque j'entends que nous aurions pu moins augmenter la fiscalité alors que nous faisons appel à la dette, cela manque de cohérence. Si nous augmentons aussi fortement la fiscalité, c'est notamment pour ne pas augmenter encore plus fortement la dette. La dette est sous

contrôle jusqu'à 800 millions d'euros. Nous nous inscrivons dans une mandature : lorsqu'il ne sera plus possible de faire appel à la dette, il sera nécessaire de faire appel à l'impôt ou à la réduction de la dépense. Nous avons pris l'engagement devant les Yvelinois de faire appel à cette dernière et donc de ne plus investir. Nous nous y dirigeons tranquillement.

Les Hauts-de-Seine sont beaucoup plus riches que les Yvelines : leurs dépenses de fonctionnement sont depuis longtemps plus importantes que les nôtres et ce département est de ce fait moins impacté par la baisse de la D.G.F. Nous sommes le seul département vertueux de France, ce qui fait de nous le département le plus sanctionné. Les Hauts-de-Seine ont été de mon point de vue moins bien gérés que les Yvelines. Il s'assoit également sur une base fiscale beaucoup plus importante (taxes foncières C.V.A.E.). Le Président Devedjian a commencé à restreindre un certain nombre de dépenses, ce qui lui a permis de moins faire appel à l'endettement. La disparition de la dynamique de la C.V.A.E. mettra à terre l'ensemble des Départements.

Par ailleurs, concernant notre E.P.C.I.D., nous sommes face à un paradoxe : pour mutualiser des moyens, on nous demande des dépenses supplémentaires, ce qui n'est pas nécessairement la solution à retenir. Il est nécessaire soit de faire marche arrière, soit d'aller plus vite en avant. Les rigidités en matière de gestion R.H. sont terribles. Nous l'avons expérimenté au moment du transfert des personnels à la M.D.P.H., avec droits d'option. Au final, ce ne sont pas des transferts, mais des recrutements qui ont eu lieu. Aucune économie n'a été réalisée sur la masse salariale de l'État, car les agents de l'Etat sont restés à l'Etat et que des recrutements ont été nécessaires au sein des M.D.P.H. Le gain comptable n'a jamais été observé. Nous sommes menacés par un risque identique avec cet E.P.I.D., qui est pour le moment sous contrôle. Les transferts opérés sur le secteur routier se sont bien passés et le personnel a compris l'intérêt de cette réorganisation, même si elle perturbe leurs déplacements quotidiens. Cette rigidité est incontestable. Enfin, nous avons identifié un autre risque sur E.P.C.I.D., celui de la création d'une 3^{ème} administration.

Yves VANDEWALLE – Monsieur Le Président, le D.O.B. est toujours un moment de vérité et de réflexion sur les différentes politiques publiques que nous conduisons. Depuis plus de 20 ans, les Yvelines sont réputées pour leur gestion très économe des deniers publics et pour sa fiscalité modérée, nécessaire pour assurer la compétitivité économique de ses entreprises. En janvier 2016, vous nous avez expliqué que nous n'avions pas d'autre choix que de réduire certaines dépenses et d'augmenter la taxe foncière de 65 % pour palier l'effet ciseau constaté entre d'une part une diminution spectaculaire de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et d'autre part l'augmentation des contributions au titre des péréquations et des allocations individuelles de solidarité.

Entre 2014, date de votre retour à la Présidence et 2016, le produit de la taxe foncière est passé de 186 millions d'euros à 319,6 millions d'euros et le produit des droits de mutation à titre onéreux est passé de 232 à 280 millions d'euros, en raison de

l'augmentation du taux. En 2016, le produit de recette fiscale supplémentaire s'est élevé à 180,3 millions d'euros. Dans la même période, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est passée de 129,1 millions d'euros à 53 millions d'euros tandis que les péréquations sont passées de 32 à 40,9 millions d'euros et les allocations individuelles de solidarité de 101 à 115,9 millions d'euros, soit une charge supplémentaire de 99,5 millions d'euros pour le Département. Il existe donc un écart entre l'augmentation des différentes charges et les recettes supplémentaires de 80,8 millions d'euros que nous avons levées, qui s'ajoutent à ce qui était strictement nécessaire pour maintenir la situation. Il n'était donc pas nécessaire d'augmenter la taxe foncière de 65 %.

J'avais soulevé cela en 2015 lors des discussions budgétaires, peine perdue. Avec votre grande pédagogie Monsieur le Président, vous aviez fait entrer dans les esprits le postulat misérabiliste selon lequel les Yvelines étaient ruinées par la politique gouvernementale et que le seul salut consistait à augmenter massivement les impôts et à nous marier avec notre riche voisin. Beaucoup ont pris cette jolie fable pour argent comptant, grâce à une campagne d'information efficace.

Cette manière de faire de la politique infantilise nos électeurs et à mes yeux discrédite encore plus la classe politique. Pire, l'engagement de stabiliser les impôts a été pris, voire de les diminuer. Je suis donc surpris de constater que la taxe sur le foncier bâti continue à augmenter de 6,5 millions d'euros (2 %) alors que l'érosion monétaire n'est que de 0,8 %. Il eut été plus élégant d'expliquer et de justifier des choix politiques plutôt que d'en imputer toute la responsabilité au Gouvernement. Le département des Hauts-de-Seine avec lequel vous souhaitez nous marier n'a pas augmenté ses impôts malgré une baisse considérable de sa D.G.F.

De toute évidence, votre véritable motivation, Monsieur le Président, était l'investissement : pourquoi ne pas l'avoir dit aux Yvelinois ? La preuve par neuf de la démonstration vient de l'épargne brute, qui a triplé en passant de 60 à 180 millions d'euros. Cette somme considérable permettrait par exemple de payer cash, sans subvention la construction du réseau de fibres optiques dans toute la zone rurale, voire la rénovation de quelques collèges.

Quels sont les investissements envisagés ? Il nous faudra attendre le budget détaillé 2017 pour en connaître les éléments et pouvoir juger de leur pertinence. Pour ce que je peux en voir jusqu'à maintenant, la zone rurale est souvent réduite à la portion congrue malgré vos discours rassurants destinés aux maires et aux électeurs ruraux. L'enveloppe prévue pour les contrats ruraux est de 3,1 millions d'euros pour la période 2017-2019, la desserte en fibre optique avance à la vitesse d'un escargot et rien n'est prévu pour aménager les carrefours entre la RN 10 et les routes départementales à Coignières et aux Essarts-le-Roi, alors qu'il s'agit d'un des axes les plus chargés du Département.

Les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées et les actions de fond que vous avez engagées vont dans le bon sens, comme c'est le cas pour les politiques d'insertion

et de la lutte contre la fraude. Dans la mesure où nous travaillons sur des masses considérables, même si les marges sont faibles, elles permettront de dégager des sommes importantes.

Les subventions de fonctionnement des parcs naturels régionaux ont été réduites de 30 %. Je vous rappelle qu'un de ces parcs assure l'accueil du château départemental de La Madeleine pour un coût de plus de 40 000 euros, supporté par tous les financeurs du parc, y compris le Conseil régional, alors qu'il s'agit d'un bien départemental. Il ne cesse de se dégrader faute d'entretien malgré ses 60 000 visiteurs annuels.

Je souhaite remercier le personnel du Département, très sollicité par des réorganisations administratives qui ne sont pas toujours très concertées et qui s'inquiète parfois à juste titre de son avenir. Le dernier exemple en date est la disparition d'Yvelines Tourisme et le départ de sa directrice.

Il reste quelques points qui méritent d'être clarifiés. Vous maintenez l'inscription des recettes de la C.V.A.E. dans les orientations budgétaires. Il est question d'une compensation par la Région : si vous disposez de ces éléments, je souhaiterais que vous nous éclairiez sur ce point. Vous l'aborderez probablement à l'occasion d'un point en fin de réunion. Par ailleurs, vous avez multiplié les organismes satellites qui tirent l'essentiel de leurs ressources du Conseil départemental, mais qui prennent les décisions de manière autonome, à l'abri des yeux et des oreilles et donc du contrôle de la plupart des élus départementaux. Il n'est pas normal que tous les conseillers départementaux ne soient pas associés aux décisions par exemple du syndicat d'Yvelines Numériques, alors que le département en est encore le principal financeur. Certains choix devraient être réalisés en assemblée départementale et pas ailleurs. Il a par exemple bien fallu prévoir des critères de priorité pour fixer le calendrier du déploiement dans les territoires.

Monsieur le Président, vous le savez mieux que moi : au sein d'une famille, des différences peuvent exister, voire des divergences. Nous devons nous extraire d'un discours misérabiliste : une autre politique est possible, non pas fondée sur la peur du lendemain d'une noblesse désargentée qui aurait besoin de redorer son blason en épousant la riche voisine, mais sur la confiance dans les capacités de notre territoire, qui reste il faut le rappeler l'un des plus riches de France - de ses habitants, de ses entreprises et de son patrimoine.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. Nous divergeons au moins sur un point, à savoir notre conception de la famille. Lorsque le responsable du Groupe Socialiste, après l'échec de son groupe aux élections départementales, m'a dit que je le regretterais, il n'avait pas tort ! Monsieur Vandewalle, vous vous êtes fait élire avec une étiquette et vous êtes aujourd'hui au service d'une opposition. Il suffit de voir les tracts du Parti Socialiste pour constater que vous êtes devenu leur héraut. Je pense que vous devriez modérer vos propos, et surtout essayer de faire acte de bonne foi.

Nous avons eu de nombreux débats sur les D.O.B. à la demande de Monsieur Brillault. Dans le cadre de ces débats à la suite desquels nous avons voté, nous avons décidé de

procéder à une augmentation en une fois. Je vous ai toujours indiqué que nous aurions pu procéder en plusieurs fois. Nous avons estimé – et nous l’avons voté - qu’il semblait plus censé de le faire en une fois pour ne pas désespérer nos concitoyens en augmentant la fiscalité année après année. En faisant ce choix, nous disposons aujourd’hui de marges de manœuvre importantes. Nous n’avons pas besoin de tout cet appel de fonds sur le moment, mais la situation se dégradera probablement l’année prochaine.

Dans les chiffres que vous avez cités, vous avez omis de partir du point de départ en ne rappelant pas que notre C.A.F. était négative. La bonne foi est nécessaire dans ce débat. Ces orientations budgétaires ont été arbitrées par le groupe.

Vous parlez de la jolie fable que je sers : j’en déduis que vous êtes devenu un zélé de l’action gouvernementale. Je respecte votre courage, si ce n’est votre lucidité.

Concernant la fibre optique, nous verrons bien si ce que nous entreprenons a fonctionné. Je suis prêt à faire un grand *mea culpa* devant cette assemblée dans le cas contraire.

Concernant la RN 10, j’ai signé avant-hier un engagement du département, car un certain nombre de personnes - dont vous Monsieur Vandewalle - s’est opposé au prolongement de l’A 12. Je vous invite à faire preuve de cohérence : vous ne pouvez pas nous reprocher d’aller suffisamment vite sur le dossier de la RN 10 et de l’autre empêcher le passage de l’A 12 dans votre canton.

Le parc régional restera un sujet de désaccord. Si les parcs régionaux doivent revenir à la Région, nous en serons très heureux.

Enfin, vous estimez que le département n’est pas représenté au sein des satellites : les 42 conseillers départementaux ne peuvent pas être présents dans chaque réunion ! Le principe même du fonctionnement d’une assemblée telle que la nôtre est qu’elle se fait représenter dans les différentes commissions, car elle ne peut pas être partout ! Pour élargir le contrôle, ce qui n’était pas obligatoire, je vous ai même proposé que l’assemblée devienne la Commission permanente. Nous pourrions demander à chacun d’entre vous d’établir un rapport avant la séance pour présenter ce qui s’est dit dans les différentes instances où le Département est représenté, mais je doute que cela fonctionne. Les bons résultats sur le R.S.A. que vous saluez ont justement été obtenus, car nous avons mis en œuvre un satellite.

Vous avez parfaitement le droit de ne pas être d’accord avec moi, mais je vous demande simplement de faire preuve de bonne foi et de mémoire. J’éprouve des difficultés à suivre le parcours de votre appartenance politique, mais notre groupe majoritaire est régi par des règles, selon lesquelles nos débats sont sanctionnés par des votes qui s’imposent ensuite à nous. Je vous demande donc de les appliquer.

Yves VANDEWALLE – Nous avons tous été élus sur un programme électoral et il ne me semble pas que je m’écarte des engagements que j’ai pris devant les électeurs en défendant les positions qui sont les miennes. Concernent le budget, je n’ai pas non plus

fait évoluer ma position : j'avais indiqué voici un an, comme peuvent en attester les comptes rendus, qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter la fiscalité de 65 %. Je n'ai pas dit qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter les impôts. Par ailleurs, je me suis toujours opposé au prolongement de l'A 12, mais précisément en disant qu'il était urgent d'aménager la RN 10 et ses échangeurs avec les routes départementales. Privilège de mon ancienneté, en tant que conseiller de cette assemblée, je connais parfaitement le fonctionnement d'un conseil départemental. L'assemblée plénière ne s'intéresse pas aux détails de fonctionnement des nombreux organismes au sein desquels le conseil départemental est présent, et personne n'attend à ce que chacun présente un compte rendu de la réunion dans laquelle il a représenté le Conseil départemental. En revanche, lorsqu'il s'agit de fixer des priorités du déploiement de la fibre optique sur le territoire des Yvelines, ce sujet relève de la compétence des élus départementaux.

J'essaie d'être de bonne foi et je peux me tromper, tout comme vous, mais je maintiens mes propos et pense que nous devons mieux traiter les Yvelinois.

Christine BOUTIN – Je ne remets pas en cause notre vote de l'année dernière. Je pensais que nous serions confrontés sur le terrain à des réactions vives de la part de nos concitoyens à la réception de leur feuille d'impôt. Elles n'étaient pas si nombreuses à cette époque, mais en cette fin d'année, je suis assaillie de demande d'Yvelinois qui souhaitent savoir précisément à quoi ont servi ces augmentations d'impôt. J'espère que nous pourrons leur apporter des réponses, car malgré votre lettre, les demandes sont pressantes.

Concernant les orientations budgétaires, je suis heureuse de constater que les dépenses de fonctionnement diminuent. Je suis néanmoins attristée de la forte amputation réalisée sur les budgets de la culture (- 17,4 %) et du tourisme (- 43,8 %). Les dépenses d'intervention ne diminuent que de 0,7 %. La culture est importante, dans un contexte où tout le monde se cherche et représente un parfait antidote à la violence. Je regrette profondément ce choix politique. Je me suis déjà exprimée à plusieurs reprises en Assemblée générale du Tourisme.

Je constate que dans le soutien au bloc communal, le numérique est l'avant-dernier poste. L'aide au bloc communal pour le numérique est donc très limitée. Les zones rurales sont les parents pauvres du numérique et la demande des élus est très forte.

Enfin, je n'ai jamais été favorable au rapprochement des Yvelines avec les Hauts-de-Seine, car cette démarche m'est incompréhensible. Des économies d'échelle seraient envisagées dans la gestion. Vous avez émis deux hypothèses dans vos précédents propos, consistant à aller plus ou moins vite dans le rapprochement. La carte de vœux que vous nous adressez aujourd'hui donne plutôt le signal d'une accélération. Qu'en est-il exactement ?

M. LE PRESIDENT – Madame Boutin, je reconnais votre constance, qui est handicapée par un oubli, légitime de votre part, car vous avez volontairement quitté l'Assemblée nationale. Le cadre législatif a évolué, et la loi NOTRe, qui interdit les

financements croisés, est utilisée par certains services de la Région pour ne plus financer certains services départementaux. Le Département a perdu la compétence générale : la culture et le tourisme ne relèvent plus de notre compétence. Nous avons reçu une demande de la Région pour récupérer la totalité des moyens du tourisme, tout en permettant des spécificités par département. Je reconnais avoir commis une erreur en allant trop vite : nous avons fait ce que la Région nous a demandé, mais elle-même n'est pas au rendez-vous. La loi NOTRe modifie radicalement le paysage et nous oblige à nous y adapter, car nous sommes juridiquement très fragiles. Si nous sortons de cette loi, le Trésorier peut décider de ne pas payer, ce qui mettrait les associations dans des situations encore plus dramatiques que celles qu'elles connaissent.

Concernant le numérique, le D.O.B. n'est pas encore un débat budgétaire. Les chiffres sont des indications : nous souhaitons effectivement minorer l'investissement numérique qui peut se faire à moindre coût, ce qui nous a ralenti. Nos actions en faveur du numérique seront sources de très fortes économies.

Enfin, ma carte de vœux n'annonce aucune nouveauté. De mon point de vue, cette fusion est nécessaire au regard du phénomène de métropolisation. Nous pouvons y être radicalement opposés, mais ce phénomène est à l'œuvre dans le monde entier depuis 30 ou 40 ans. Je ne porte pas de jugement sur ce sujet, mais me contente d'être pragmatique. Si les Yvelines ne s'intègrent pas à la métropole parisienne, elles mourront ! Ce sujet s'inscrit dans un large pas de temps. Trois sièges sociaux ont déjà quitté les Yvelines pour se rapprocher de la petite couronne et des lignes du Grand Paris. Ce phénomène est mortifère pour le département des Yvelines.

Mais un changement présidentiel s'annonce en mai prochain, me direz-vous... Vous comme moi, nous ne sommes pas naïfs et nous savons que cette organisation métropolitaine ne sera pas la priorité du futur gouvernement, quel qu'il soit. Les élus nationaux, qui connaissent de moins en moins les réalités locales – un phénomène lié à la loi sur le non-cumul des mandats – souhaitent faire disparaître les lois sur l'organisation territoriale. Il est vrai que l'excès de lois a organisé le grand bazar que nous vivons, mais qu'allons-nous faire en l'absence de clarification ? Je considère que nous devons suivre notre propre rythme. Si je me suis trompé, j'en conviendrai bien volontiers. Si nous devons avoir une organisation métropolitaine claire avant la fin de l'année 2017, je serai le plus heureux des hommes ! A partir de là, nous reverrons nos positions. Si comme je le crains nous ne constatons pas d'évolution sur la Métropole du Grand Paris pour permettre aux Yvelines d'en faire partie, nous aurons une décision historique à prendre. Je considère pour ma part que les Yvelines seront condamnées à l'étiollement si elles ne l'intègrent pas.

Lorsque j'ai fait le tour des cantons pour expliquer les raisons de la situation budgétaire, j'ai rappelé cette évidence : le département des Yvelines est le seul d'Ile-de-France qui n'a pas retrouvé le niveau d'emploi qu'il avait avant la crise, car il est le dernier département industriel d'Ile-de-France. L'industrie, certes très concentrée dans une partie du département, est dans une situation dramatique, avec des milliers d'emplois perdus depuis 8 ans.

Voilà pourquoi, chère Madame Boutin, je considère qu'il est toujours nécessaire d'avancer dans cette idée de mariage/fusion avec les Hauts-de-Seine. Un débat aura bien évidemment lieu qui sera validé par un vote des deux assemblées départementales. Ce vote n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour.

Bertrand COQUARD – Je réagirai aux propos de Monsieur Vandewalle. Sur la forme, je comprends qu'il exprime une certaine opposition au Président et souhaiterais que n'y soyons pas mêlés. Monsieur Vandewalle, vous avez laissé sous-entendre que nous votions tels des bénis oui-oui sur tout ce que le Président nous soumettait. Même si nous n'avons pas votre ancienneté dans cette assemblée, nous disposons des dossiers et pouvons voter en notre âme et conscience. Sur le fond, une opposition doit être constructive et je souhaite entendre quelques propositions alternatives dans ce D.O.B.

Olivier LEBRUN – Ce débat est intéressant, avec un certain nombre de graphiques et données qui rappellent le contexte, qui n'a pas changé de manière substantielle depuis 2016. En page 6, certains ratios démontrent l'excellence de la gestion du Département, notamment en termes de maîtrise des charges, rapportées à l'habitant. Les Yvelines sont légèrement inférieures aux autres départements sur les dépenses de solidarité (- 16 %). Les charges de personnel sont inférieures de 33 % à la moyenne des charges par habitant des autres départements d'Ile-de-France, ce qui est exceptionnel. Elles sont déjà extrêmement basses. Les charges à caractère général sont inférieures de plus de 60 % à celles des autres départements. Nos efforts de gestion sont constants et ce depuis très longtemps. Il est de ce fait difficile de réaliser davantage d'économies. Ceci explique qu'en 2016, nous ayons commencé à réaliser des économies sur des politiques non obligatoires, qui offrent des marges de manœuvre substantielles.

Concernant le reste à charge sur les Allocations Individuelles de Solidarité : en 2017, nous atteindrons un écart de près de 130 millions d'euros entre ce que nous payons en A.I.S. et ce que nous recevons de l'Etat, alors qu'elles devaient initialement être compensées à l'euro près par l'Etat. Les 161 millions d'euros qui nous manquent en 2017 devront être financés par la ressource locale ou par des économies. Ce sujet se combine à la diminution des dotations et à l'augmentation de la péréquation.

Nous continuons à maîtriser les dépenses de personnel malgré les mesures catégorielles prises par le gouvernement en cette année préélectorale.

Je félicite les conseillers départementaux qui votent les politiques réinterrogeant les organisations. Ces politiques sont en partie décidées pour réaliser des économies, mais surtout pour offrir un service plus efficient à la population. J'en veux pour preuve la question des P.M.I., sujet difficile porté par Ghislain Fournier. Les centres PMI vont diminuer en nombre, mais le bus P.M.I. inauguré la veille offrira une plus grande proximité et une meilleure efficacité à la population. Concernant la protection de l'enfance, nous avons des économies à réaliser pour une meilleure efficacité. Nous travaillerons à faire évoluer cette politique, en faisant en sorte de l'insérer davantage dans un schéma familial.

Enfin, les efforts économiques - augmentation de la fiscalité – ont été réalisés pour maintenir notre investissement, notamment au profit du secteur rural. Le Conseil départemental poursuit son aide aux communes. Nous pouvons dire à nos habitants que ces augmentations d'impôt servent à augmenter les investissements destinés aux collèges, aux routes, aux espaces de convivialité.

M. Le PRESIDENT quitte momentanément la séance et confie la Présidence à Ghislain Fournier.

Jean-Michel FOURGOUS – Il est nécessaire de bien préciser que la situation est liée à l'impôt socialiste, sans avoir besoin de nous justifier. Tous les Français perçoivent les prélèvements sur leur niveau de vie.

Karl OLIVE – Je souhaite revenir sur les propos d'Yves Vandewalle relatifs au numérique, qui est un de ses chevaux de bataille. Monsieur le Président a décidé de transformer les Commissions permanentes en les élargissant à l'ensemble des conseillers départementaux. Au cours de ces Commissions permanentes, qui sont de véritables concertations, ceux qui ont l'habitude de prendre la parole en assemblée ne la prennent pas forcément. Nous sommes passés de l'âge d'or à l'âge de pierre, et ce dans tous les domaines (numérique, culture, sport, développement économique).

Parlant de concertation, lors de mon élection en 2011, il ne me souvient pas avoir été souvent convié à des réunions sur le plan numérique, organisées par les élus de l'époque.

Monsieur Le PRESIDENT rejoint la séance.

La mise en suspens du plan numérique à partir de 2012 a traduit la volonté de comprendre comment l'on pouvait annoncer que l'ensemble du département des Yvelines serait fibré en 2020 au très haut débit à hauteur de 135 millions d'euros. L'un des experts les plus reconnus de l'Hexagone a rejoint nos équipes et nous a permis de nous inscrire dans un plan affiché non pas à 135 millions d'euros, mais à 111 millions d'euros. Le contenu proposé pour ce plan a également évolué et ne correspond pas à la lenteur reprochée précédemment par Yves Vandewalle. Alors que seulement 6 entreprises avaient été raccordées au très haut débit en quatre années de la précédente délégation, nous en sommes aujourd'hui à 180 entreprises en moins d'un an, avec des primes d'abonnement quatre fois inférieures aux précédentes, ce qui favorise l'attractivité du territoire. A ce jour, 54 communes seront dotées en haut débit en 2017, ce qui représente près de 23 000 foyers. À ce jour, pas moins de 80 collèges sont raccordés au T.H.D. Leur raccordement n'était pas prévu auparavant, car il dépendait d'une prestation extérieure coûteuse. L'Assemblée a choisi de créer un syndicat permettant de nous adosser sur notre propre service.

Le très haut débit et le numérique permettent à un certain nombre de collèges de bénéficier de tablettes. Le numérique permet également de proposer la vidéo-protection... Il ne faut pas non plus oublier qu'entre le moment où ce plan numérique a été évoqué et aujourd'hui, sont survenues les communautés d'agglomération et les

communautés urbaines et la mutualisation des coûts. Nous sommes fiers de ce plan numérique, même s'il peut encore être amélioré.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Laurent Richard et l'ensemble de la direction financière de la qualité de la présentation et du travail effectué. Avant de conclure ce débat sur les orientations budgétaires, je souhaite formuler quelques remarques.

La période récente a vu s'appliquer une politique systématique de l'Etat qui consiste :

- A transférer une partie de son déficit sur les collectivités locales faute pour le Gouvernement d'être capable de le résorber par sa propre discipline. Tous les moyens ont été bons : baisse arbitraire des dotations, prélèvement des péréquations, compensation de plus en plus partielle des charges de solidarité nationale, que les départements sont supposés gérer, mais non financer. Le département des Yvelines est la principale victime de cette politique. J'ai découvert avec effarement qu'il était même possible de recevoir des dotations négatives !
- A continuer à étrangler financièrement la collectivité départementale, en limitant ses compétences et en appauvrissant ses ressources.

Face à cette politique, nous devons effectuer un choix, ce que nous avons fait en 2015. Il s'agissait soit de ne rien faire, en conservant uniquement nos actions obligatoires, en transformant le Département en caisse de versement de diverses allocations sociales diverses, avec des agents publics sans perspectives, sans moyens à investir, sans expertise au bénéfice des populations. La seconde solution, que nous avons retenue, a consisté à augmenter la fiscalité de manière importante afin de restaurer nos ressources et nos marges de manœuvre pour poursuivre une politique active de solidarité sociale et territoriale. Cette augmentation de fiscalité est totalement contraire à l'A.D.N. du département des Yvelines, qui a toujours eu une fiscalité modérée liée à des dépenses de fonctionnement. Les Yvelines étaient un des départements les moins fiscalisés de France et ayant la plus petite dépense de fonctionnement par habitant. Les Socialistes nous ont toujours reproché de ne pas suffisamment dépenser : au regard de ce qu'il nous est imposé aujourd'hui, je dois reconnaître qu'ils avaient raison ! La vertu doit rendre hommage au vice. Nos citoyens jugent sévèrement cette hausse d'impôt : j'ai reçu près de 200 courriers me le reprochant. Aujourd'hui, nous recevons des demandes plus précises et techniques auxquelles nous répondons : j'invite mes chers collègues à renvoyer vos concitoyens vers le portail numérique départemental. Nous devons répondre à ces critiques dans la plus parfaite transparence.

Le premier de nos engagements a été de poursuivre notre politique d'investissement et de la maintenir à un très haut niveau, car il est non seulement nécessaire d'investir pour les territoires, mais également pour les entreprises. Le second engagement était de maintenir une politique rigoureuse de contrôle de nos dépenses de fonctionnement : elle est en œuvre et j'en remercie le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints et les collaborateurs du Département, qui continuent à réaliser des économies, bien que

notre masse salariale soit la plus basse de toutes celles des départements de France, en étant les plus imaginatifs possible.

Nous avons un autre défi à relever, à savoir contrôler le coût des politiques de solidarité qui nous sont confiées. Ce défi est plus difficile que les précédents. Il demandera du temps, même si nous enregistrons déjà quelques résultats tangibles. En janvier ou en février 2017, les services prépareront un rapport détaillé par allocation de ce contrôle de nos dépenses. Le premier résultat visible est la légère baisse du nombre d'allocataires du R.S.A., alors même que le chômage de longue durée continue à s'accroître sur notre territoire. Sur le volet des mineurs étrangers non accompagnés, nous aurons réalisé entre 2015 et 2016 3 millions d'euros d'économie. Rappelons qu'Olivier Lebrun dénonçait à chaque séance budgétaire l'explosion de cette dépense indument confiée par l'Etat. Je remercie publiquement Anne Cholet et son équipe qui tiennent un grand rôle dans la tenue de cet objectif.

Nous poursuivrons nos efforts jusqu'au bout de la mandature en utilisant toutes les voies et toutes les marges de liberté que nous pourrions identifier pour construire notre action publique. Nous ne devons pas agir en choisissant efficacité ou dépense, mais en conjuguant les deux.

Accroître notre investissement en maîtrisant notre endettement grâce à nos ressources fiscales restaurées et dans le même temps diminuer nos dépenses de fonctionnement et d'intervention pour que le département des Yvelines demeure le moins dépensier de France tout en étant le plus innovant : voilà la feuille de route que je me fixe.

Le troisième volet de cet engagement consistera à diminuer les impôts dès que possible, dès que les résultats de cette bonne gestion seront engrangés. Encore faut-il que l'Etat cesse ses hold-up ! Si celui de la C.V.A.E. se poursuit, cette perspective de baisse d'impôts s'éloignera. Si je doute qu'une alternance politique provoque un changement radical des paradigmes, j'espère qu'elle restaurera la liberté d'agir et qu'elle redonnera confiance aux élus locaux pour mener les réformes nécessaires.

Concernant le rapprochement de nos deux départements, certains membres de la société civile ont été interloqués par le fait que cette initiative ait été prise par des élus locaux, qui ont choisi sans contrainte d'aller vers un système qu'ils estiment plus efficient, même s'il est en contradiction avec leurs propres intérêts.

Voilà mes Chers Collègues, le pacte que nous pouvons proposer aux Yvelinois. Je comprends leur mécontentement et vous invite à poursuivre la pédagogie de nos contraintes et de nos réformes. Je souhaite remercier les maires qui ont fait l'effort d'expliquer le pourquoi de cette décision dans leur bulletin municipal. Dans cette assemblée, je souhaiterais que chacun fasse preuve de cette solidarité dans l'épreuve, et je regrette profondément de voir des comportements minoritaires qui choisissent d'ignorer voire de travestir la réalité des chiffres. Comme le dit le proverbe africain « *l'antilope qui quitte le troupeau finit toujours sur le tambour* » : dans la tourmente, nous devons rester unis et solidaires et nous devons être fiers du travail accompli et de

la capacité de notre collectivité à se réinventer en conjuguant responsabilité et ambition.

L'Assemblée départementale donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.

Je vous invite à poursuivre notre ordre du jour.

Budget. Modalités d'ouverture des crédits 2017

Yves VANDEWALLE, *rapporteur* – Ce point est examiné annuellement par le Département et consiste à vous autoriser à engager les crédits d'investissement nécessaires pour assurer la continuité des paiements jusqu'au vote du budget.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5475 est adoptée à l'unanimité.

Adoption du règlement budgétaire et financier

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit d'adopter un règlement budgétaire et financier dont l'objet est de regrouper, harmoniser et formaliser dans un seul document les principales règles qui s'imposent à la collectivité. Il répond à une obligation légale du Code général des collectivités territoriales, et a été élaboré en pleine concertation avec les services départementaux, afin de trouver des formules adaptées à notre département. Les enjeux sont significatifs et visent à mettre le département en conformité avec ses obligations légales et améliorer ses qualités de gouvernance financière. Ce règlement :

- Crée un référentiel et une culture de gestion communs.
- Rappelle les normes et les principes de permanence des méthodes (sécurisant les procédures).
- Apporte une contribution à la transparence financière.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5443 est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement de garantie d'emprunt déjà accordée dans le cadre d'une renégociation de crédit

Guy MULLER, *rapporteur* – Compte tenu des conditions d'emprunts actuellement très favorables, certains organismes souhaitent renégocier leurs emprunts. Lorsque ces derniers sont garantis par le Département, il est souhaitable que ces garanties soient renouvelées. Dans la mesure où les encours et les délibérations initiales restent inchangés, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les avenants

correspondants et à conclure un nouveau contrat de prêt entre les organismes prêteurs et emprunteurs.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5480 est ainsi adoptée à l'unanimité.

Transfert prime point aux agents contractuels

Guy MULLER, *rapporteur* – Monsieur le Président, dans le cadre d'un protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.), une des mesures consiste au rééquilibrage entre tous les fonctionnaires au profit de la rémunération indiciaire, qui se traduit par une revalorisation indiciaire grâce à une mesure dite « de transfert prime/point », ce qui permettra entre autres d'améliorer les conditions de calcul de la retraite. Cette réforme ne s'impose qu'aux fonctionnaires. Pour les contractuels, nous avons le choix de conserver des règles internes ou d'appliquer les mêmes règles que pour les fonctionnaires. Pour des raisons pratiques et d'équité, il est proposé d'appliquer les mêmes règles aux contractuels qu'aux fonctionnaires. Au sein du Département, 400 agents sont concernés et cette mesure représente 17 000 euros (42,50 euros par agent). Il vous est proposé d'autoriser le Président à faire appliquer cette mesure.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5465 est adoptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition des agents départementaux à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine

Guy MULLER, *rapporteur* – Dans le cadre du rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, et du transfert de compétence archéologie et gestion de la mission d'adoption, les agents titulaires et contractuels ont le choix entre mutation et mise à disposition. Pour les contractuels en recrutement direct, la mise à disposition doit faire l'objet d'une information en assemblée délibérante lorsqu'elle est payante et d'un vote lorsqu'elle est gratuite. Le service archéologie générant des prestations payantes, les mises à disposition feront donc l'objet de remboursement de l'E.P.I.D. Par contre, les mises à disposition du service de l'adoption ne feront pas l'objet de remboursement. Les projets de convention de mise à disposition sont annexés à cette délibération : il convient de prendre acte de la convention payante pour l'archéologie et d'approuver la convention gratuite pour la gestion de la mission d'adoption et d'autoriser le Président à les signer.

Cette délibération a reçu un avis favorable à la majorité de la Commission Finances, Affaires Européennes et générales, avec deux abstentions de vote.

La délibération 1-5486 est adoptée à l'unanimité.

Nouveau dispositif "Restauration des patrimoines historiques" (2017-2019)

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il s'agit d'un nouveau dispositif de restauration patrimoniale historique, en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier et documentaire en péril (objets d'art, documents d'archives...). Il est réservé aux communes, groupement de communes, établissements publics communaux et intercommunaux. Trois volets sont concernés : les édifices patrimoniaux en péril non protégés, les édifices patrimoniaux protégés au titre des monuments historiques et les objets d'arts et documents d'archives et les objets d'art classés.

Ce dispositif a une durée de trois ans (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019) pour un montant de 1,950 million d'euros à raison de 650 000 euros par an. Il s'applique à plusieurs champs : le patrimoine monumental religieux, civil et militaire, le patrimoine mobilier religieux, civil et militaire et le patrimoine documentaire archiviste.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-5464 est adoptée à l'unanimité.

Taxe d'aménagement. Répartition entre les Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Josette JEAN, *rapporteur* – Ce rapport concerne la taxe d'aménagement et sa répartition entre les espaces naturels sensibles et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.). Il est proposé de maintenir pour 2017 le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement à 1,3 % et de fixer pour 2016 les taux de répartition à 0,13 % pour le C.A.U.E. et 1,17 % pour les espaces naturels sensibles. Le montant de l'avance de 800 000 euros réglée au C.A.U.E. sur le produit de la taxe d'aménagement étant garanti à ce niveau. Ce montant forfaitaire avait été voté l'année dernière, mais le Préfet avait rappelé au Conseil départemental que s'agissant de la répartition de la taxe d'aménagement entre le C.A.U.E. et les E.N.S., il devait fixer un taux et non un forfait (article L. 331-17 du Code de l'urbanisme). Les taux annoncés précédemment sont donc proposés. Il est également proposé de décider du versement des acomptes.

Philippe BENASSAYA – Je suis plus rassuré par cette délibération que par celle de l'année dernière, car j'avais indiqué qu'il était nécessaire de voter un taux plutôt que de forfaitiser. Je remercie donc le Département de cette évolution, même si le taux proposé s'avère extrêmement bas, tout en correspondant au montant du forfait de 800 000 euros. Cette délibération stipule trois choses :

- Le maintien à 1,3 % du taux départemental de la taxe d'aménagement ;
- La répartition en 0,13 % pour la C.A.U.E. et 1,17 % pour les E.N.S. ;

- Le versement au C.A.U.E. pour 2017 de 800 000 euros : il s'agit bien d'une avance garantie sur le produit de la taxe d'aménagement, ce qui signifie qu'il sera peut-être nécessaire de verser un solde éventuel si le produit de la taxe est supérieur à 800 000 euros. même si je doute de son existence, il sera nécessaire de prévoir le versement de ce reliquat.

Il reste probablement des reliquats émanant de la taxe départementale C.A.U.E. relative aux permis délivrés avant 2012, qui ne peuvent qu'être versés au C.A.U.E. Le Conseil départemental ne peut pas conserver ces reliquats. En 2017, nous fêterons les 40 ans des C.A.U.E. Les C.A.U.E. se battent pour la qualité de l'espace, le cadre de vie et le paysage. Nous pouvons espérer une augmentation des taux à cette occasion.

Je ne prendrai pas part au vote.

Christine BOUTIN – Je soutiens la demande du Président du C.A.U.E : tous connaissent la qualité des prestations de cet organisme. Les 800 000 euros versés cette année sont un minimum. Si ce taux perdure, le C.A.U.E aura vocation en 2017 non pas à fêter ses 40 ans, mais à préparer son enterrement.

Philippe BRILLAULT – J'avais émis un vote négatif en 2015 au regard des motivations présentées par le Président du C.A.U.E. La présentation est différente cette année. Il aurait été justifié d'augmenter ce taux : mon abstention vous encourage à faire plus.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5424 est adoptée à l'unanimité des votants, avec une abstention de vote de Philippe Brillault et la non-participation au vote de Philippe Benassaya.

. *Convention de partenariat S.N.C.F. Réseau. Compensation Eole*

Didier JOUY, *rapporteur* – Il s'agit d'une convention de partenariat entre le département des Yvelines et S.N.C.F. Réseau, pour la mise en œuvre et la gestion des mesures compensatoires écologiques liées au projet du R.E.R. E vers l'Ouest. S.N.C.F. Réseau a demandé une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées au titre du code de l'environnement. Il engage des opérations de compensation diverses et confie au département des Yvelines la réalisation, le suivi et la gestion d'une mesure compensatoire sur un site propriété de S.N.C.F. Réseau sur la commune d'Issou. S.N.C.F.-Réseau prévoit de confier au département la réalisation d'autres compensations par la suite qui donneront lieu à des conventions spécifiques. L'engagement du département porte sur la durée des travaux initiaux de restauration écologique (2 à 3 ans) et sur toute la durée de gestion de 30 ans demandée par les services de l'Etat. Les obligations et moyens afférents seront transférés par avenant au futur G.I.P. dès sa création.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5446 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous annonce que le Conseil départemental des Yvelines figure parmi les quatre opérateurs publics et privés.

. Révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues. Mise en compatibilité du P.P.R.I. de l'Orge et de la Sallemouille avec le P.G.R.I. Avis du Département

Didier JOUY, *rapporteur* – Le présent rapport soumet à votre validation d'une part la révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues de la Seine moyenne, de l'Yonne et du Loing, portant en particulier ajout de la référence de la crue de mai-juin 2016 et d'autre part le nouveau projet de plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) des cours d'eau de l'Orge et la Sallemouille intégrant notamment la mise en compatibilité avec le plan de gestion des risques d'inondation. Ce plan concerne 34 communes de l'Essonne et 2 communes des Yvelines (Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme, riveraines de l'Orge). Il vous est proposé d'approuver ce P.P.R.I. des cours d'eau de l'Orge et la Sallemouille intégrant la mise en compatibilité avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales.

La délibération 5-5454 est adoptée à l'unanimité.

Définition des nouveaux axes de la politique touristique et internalisation des missions de l'association « Yvelines Tourisme »

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Je remercie Christine Boutin de son soutien moral à la défense de la culture et du tourisme. La Région a formulé une demande de recentralisation de la compétence touristique. En accord avec notre dynamique de mutualisation et de réorganisation sur le tourisme, nous avons travaillé pendant 6 mois avec les équipes, dont je salue l'implication, sur les trois nouveaux axes mis en place :

- la structuration et le développement d'une offre touristique représentative de l'identité du Département et répartie sur l'ensemble du territoire.
- le développement des filières de produits (tourisme d'affaires, tourisme fluvial, tourisme rural, développement de l'offre d'itinérance).
- le développement de l'attractivité et de la qualité de l'accueil.

Il était important d'intégrer une mission tourisme au sein de notre département, en relation étroite avec Les Hauts-de-Seine qui a développé des axes très similaires, Les

Yvelines conservant leur spécificité de ruralité. Nous menons aujourd'hui en parallèle des ateliers de travail qui devraient aboutir au mois de février 2017 à un almanach commun d'identification des grands axes touristiques des deux départements et aux mois de mai et juin à une présentation avec des fiches actions sur la feuille de route communes qui démarrera dès le mois de septembre 2017.

Les 12 agents d'Yvelines Tourisme, dont la dissolution a eu lieu la veille, ont été repositionnés au sein du département. L'accompagnement des agents a été fait dans le respect des règles sans déperdition au regard de leur positionnement. Certains agents ont souhaité quitter le département. Yvelines Tourisme est aujourd'hui remplacé par la Mission tourisme intégrée au sein du Département. Elle bénéficiera d'une action plus large et transversale, avec l'appui de l'ingénierie et des compétences internes au département. Cette opération a nécessité des accompagnements complexes à gérer ce dont je remercie ceux qui y ont participé. J'ai présenté la veille en assemblée générale les nouvelles orientations : les partenaires d'Yvelines Tourisme (restaurateurs, hôteliers, offices de tourisme et gîtes) restent en relation étroite avec nous en matière d'information et de co-construction de la feuille de route.

Philippe BRILLAULT – Cette délibération est bien présentée et je salue le travail réalisé. J'adhère entièrement aux trois axes présentés. Concernant le volet relatif d'attractivité économique, en tant que vice-président de l'Economie de Versailles Grand-Parc, je n'ai toutefois pas reçu de demande de rendez-vous sur la transversalité qui pourrait exister entre le département et les territoires, dont la richesse touristique est exceptionnelle.

Si j'adhère à la reprise en gestion directe de cette activité, je reste réservé sur la stratégie touristique partagée entre les deux départements. Les Yvelines doivent garder leur identité. Je me méfie d'une progression par étape et d'un basculement final dans le nouvel établissement public. Monsieur le Président, vous avez eu la franchise de dire que vous aviez certaines réserves au regard de cet établissement public.

La deuxième partie étant intégrée à la délibération, je m'abstiendrai par réserve, sans m'opposer à ce que vous proposez pour le département des Yvelines.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Les différents territoires n'ont pas été oubliés. Nous maintenons pour le moment par la force des choses au sein de l'organisation associative les rapports que nous avons avec nos partenaires précédents. Les ateliers qui seront mis en place à partir de janvier élargiront les relations avec les partenaires potentiels de l'ensemble du Département dans l'objectif de travailler en co-construction. Par ailleurs, nous travaillons de concert avec les Hauts-de-Seine, mais nous avons souhaité conserver des missions internes au département pour gérer notre propre mode de fonctionnement au regard de nos spécificités départementales.

Philippe BRILLAULT – Certaines communes disposent des offices de tourisme. Les nouvelles lois ont obligé les intercommunalités à reprendre leur gestion. Il existe des possibilités de dérogation permettant de maintenir ces offices (Bougival, Jouy-en-Josas

et Versailles). Il serait intéressant de vous rencontrer pour examiner la mise en place du développement des axes annoncés.

Christine BOUTIN – Je m’abstiendrai sur ce vote, car je ne suis pas convaincue de ce changement radical de l’action du tourisme dans les Yvelines. Je me suis également abstenue la veille en assemblée générale sur la dissolution d’Yvelines Tourisme.

Laurent BROSSE – Dans la continuité des échanges qui se sont tenus la veille en assemblée générale, je souligne le fait que le tourisme est amené à devenir une compétence partagée entre les différentes collectivités territoriales que sont la Région, le Département et les Intercommunalités. Ces dernières reprennent la compétence tourisme, même si certains offices de tourisme sont maintenus. Elles deviendront les collectivités de proximité en matière de tourisme, directement en lien avec les professionnels de tourisme et avec les offices de tourisme et les porteurs de projet en attente de subventionnement.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-5485 est adoptée à l’unanimité des votants. Abstentions de vote de Philippe Brillault et de Christine Boutin.

Projet de la liaison entre la bretelle de sortie de l’A 13 dédoublée et la RD 113 à hauteur de Rosny-sur-Seine. Convention financière

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Il s’agit d’un ancien projet d’aménagement routier. L’Etat, la S.A.P.N. et le département ont abandonné leur projet d’aménagement routier, mais les études complémentaires réalisées ont montré que pour favoriser le dynamisme économique et faciliter la circulation vers les centres commerciaux existants et les zones d’activités amenées à se développer, il était bon de réaliser un certain nombre d’aménagements, notamment en doublant cette sortie de l’A 13. Les travaux ont commencé à l’automne. Le Département transfère les crédits envisagés pour le premier projet vers ce nouveau projet à hauteur de 11,5 millions d’euros, en collaboration avec G.P.S.O. Le calendrier des travaux et la répartition des financements sur les deux années à venir sont présentés.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5451 est adoptée à l’unanimité.

Tramway T6 - Châtillon-Vélizy-Viroflay. Protocole transactionnel avec l’entreprise Eiffage Energie Ile-de-France relatif au marché n° 2009-751

Jean-Michel FOURGOUS, *rapporteur* – Dans le cadre de la construction du tramway T6, il est proposé de signer un protocole transactionnel avec l’entreprise Eiffage sur

les travaux de signalisation lumineuse et d'éclairage public pour 1,674 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5462 est adoptée à l'unanimité.

Redevances pour l'occupation du domaine public départemental par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux d'électricité, gaz, transport hydrocarbures et de produits chimiques

Philippe BENASSAYA, *rapporteur* – Il vous est proposé de modifier les conditions de la perception des R.O.D.P., en tenant compte des évolutions intervenues en 2012 et 20105. La délibération de l'Assemblée départementale du 25 septembre 2015 avait acté une évolution du tarif des redevances d'occupation du domaine public et introduit la possibilité dans le Département de percevoir une redevance liée à l'occupation provisoire des emprises départementales pour des chantiers ou des interventions importantes diligentées par d'autres maîtres d'ouvrage. Certaines spécificités n'ont pas été intégrées dans les dispositions de cette délibération : l'occupation provisoire du domaine public par les travaux de renouvellement ou de réparation de ces réseaux. Ainsi, le département ne perçoit actuellement aucune redevance pour ces occupations provisoires de son domaine public. Par ailleurs, la réglementation relative à l'occupation permanente du domaine public par les canalisations d'hydrocarbures et de produits chimiques évolue également, rendant caduques les dispositions actuelles. Il convient désormais de distinguer spécifiquement chaque catégorie d'ouvrage. : les réseaux d'électricité, les réseaux de gaz, les réseaux d'hydrocarbures et de produits chimiques. Le détail du calcul des plafonds pour chacune de ces catégories est précisé en annexe.

Il vous est proposé de modifier les conditions de perception de ces redevances par le Département en se référant aux nouveaux montants-plafonds autorisés par les dispositions réglementaires récentes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5373 est adoptée à l'unanimité.

Programme 2016 d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération traite du programme 2016 de l'aménagement des liaisons douces sur les routes départementales hors agglomération. Aujourd'hui, notre département compte 364 km linéaires

d'aménagements cyclables le long de routes départementales hors agglomérations. Ceci participe au développement et à l'attractivité économique et touristique. Il est important de pouvoir inscrire le Département dans des projets multi-départementaux, comme c'est le cas du projet allant de Paris au Mont-Saint-Michel. Le rapport cite deux autres exemples directement en liaison avec cet itinéraire et qui sont inscrit au programme. Un certain nombre d'actions sont encore en cours et plusieurs études s'engageront en 2017 ou 2018, notamment un projet de passerelle entre les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5444 est adoptée à l'unanimité.

Transfert de baux emphytéotiques conclu entre le Département et l'O.P.I.E.VO.Y. sur les communes de Maulette et Emancé

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'évolution de l'O.P.I.E.VO.Y., impliqué actuellement dans un processus de dissolution sur décision des trois départements adhérents. Cette dissolution implique le transfert du patrimoine essonnien et yvelinois vers la SAHLMAP. Dans ce cadre, deux baux sont amenés à être transférés : le premier concerne la construction de logements destinés aux gendarmes dans une parcelle située à Maulette et le second la construction de 80 logements sur des parcelles situées à Emancé. Il vous est proposé d'approuver ces transferts.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5457 est adoptée à l'unanimité.

Modalités d'acquisition de locaux 47, rue de la Papeterie à Mantes-la-Jolie pour les besoins d'une entreprise d'entraînement pédagogique

Jean-Michel FOURGOUS, *rapporteur* – Il s'agit des modalités d'acquisition de locaux à Mantes-la-Jolie pour les besoins d'une entreprise d'entraînement pédagogique.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5447 est adoptée à l'unanimité.

Cession au profit de la commune de Jouars-Pontchartrain d'un pavillon à usage de bureaux, propriété départementale située au 1, rue de la Butte à Madame

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Ce rapport concerne la cession d'un pavillon actuellement libre de toute occupation à Jouars-Pontchartrain. Ce bien est estimé à 300 000 euros avec une marge de négociation de 10 %. La mairie de Jouars-Pontchartrain a manifesté sa volonté d'acquérir ce bien dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux au prix de 270 000 euros. Il vous est proposé d'approuver cette cession.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5423 est adoptée à l'unanimité.

Cession à l'amiable de la parcelle ZC 26 à Emancé

Elodie SORNAY, *rapporteur* – cette délibération concerne l'autorisation de cession à l'amiable d'une parcelle départementale à Emancé. Cette parcelle avait été acquise par le département en 1984, mais ne représente plus d'utilité aujourd'hui. Le département a proposé la cession de la parcelle à Monsieur H. pour 1 000 euros. La commune avait préalablement refusé cette cession, car cette parcelle devait être déclassée. L'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de cette transaction sera pris en charge par l'acquéreur.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5468 est adoptée à l'unanimité.

Politique A01. Attractivité territoriale. Convention d'intervention foncière quartiers de gares Eole.

Michel LAUGIER, *rapporteur* – Le prolongement du R.E.R. Eole à l'horizon 2024 de Paris-Saint-Lazare à Mantes constitue une opportunité à saisir pour redynamiser le territoire de la Vallée de la Seine. Le département a souhaité en faire le moteur du développement urbain économique ambitieux sur ce territoire, à travers une politique d'intensification du développement autour des gares. Dans cette perspective, il est proposé que le Conseil départemental, la Communauté urbaine Grands-Paris Seine-et-Oise et l'Etablissement public Foncier d'Ile-de-France puissent s'associer au travers d'une convention-cadre d'intervention foncière.

Cette convention permet de mettre en veille foncière des périmètres stratégiques dans un rayon de 800 m autour des neuf futures gares Eole sur le territoire de la communauté urbaine. Pour assurer les moyens de cette veille foncière, la convention prévoit deux

enveloppes financières distinctes : 10 millions d'euros H.T. pour l'E.P.F.I.F. au titre de la TSE et 10 millions d'euros également au titre du fonds A.F.D.E.Y.

En présence d'une opportunité d'achat de foncier, l'E.P.F.I.F. n'engagera l'acquisition qu'avec l'accord formulé par le Conseil départemental lorsque l'acquisition est imputée sur l'enveloppe dite «A.F.D.E.Y. », ou avec l'accord de la Communauté urbaine qui assure la garantie de rachat pour les biens acquis sur les fonds de l'E.P.F.I.F. Cette convention s'achèvera le 31 décembre 2021.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5432 est adoptée à l'unanimité.

Avenant au contrat de Développement Equilibre des Yvelines de Versailles Grand Parc

Georges BENIZE, *rapporteur* – Il s'agit d'un avenant au contrat de Développement Equilibre des Yvelines : sur les 5 opérations initiales, 3 ne sont pas plus conformes aux engagements :

- le pôle d'échange multimodal Versailles-Chantiers, dont la période de réalisation initialement prévue sur la période 2012-2016 est prorogée. Les travaux devront être achevés avant le 31 décembre 2019.
- L'insonorisation du pont des chantiers, avec un commencement des travaux avant le 9 décembre 2016.
- L'aménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant initialement prévu sur la période 2014-2016 est prorogée les travaux devront être achevés avant le 31 décembre 2020, avec un commencement des travaux avant le 9 décembre 2016.

Ces retards sont partiellement liés à la réalisation d'études complémentaires et aux difficultés rencontrées dans la maîtrise foncière des terrains d'assiette de projet.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant numéro 2 de la convention opérationnelle du contrat de Développement Equilibre des Yvelines.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5476 est adoptée à l'unanimité.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Je vous adresse mes remerciements.

M. Le PRESIDENT quitte momentanément la séance et confie la Présidence à Ghislain Fournier.

Opération d'Intérêt National Seine Aval. Convention de direction de projet 2016 avec l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval.

Nicole BRISTOL, *rapporteur* – Ce rapport propose d'approuver une convention de l'établissement public du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.) en lui accordant une subvention de fonctionnement de 220 000 euros pour ses missions de direction de projet au titre de l'année 2016. De 2007 à 2013, l'E.P.A.M.S.A. s'est vue confier la Direction du projet de l'O.I.N. Seine Aval, une vaste opération de revitalisation économique, résidentielle et urbaine de la Vallée de la Seine portée par l'Etat, la région et le département des Yvelines qui a lui seul a versé annuellement 900 000 euros pour le fonctionnement de l'établissement jusqu'en 2014.

La création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et sa montée en puissance sur la compétence d'aménagement de l'espace, de développement économique et de rénovation urbaine appelle une modification substantielle du rôle et de la place de l'E.P.A.M.S.A. en Vallée de Seine. Une redéfinition des rôles de chacun sur le territoire est à préciser pour les années à venir. L'année 2016 constitue donc une année transitoire, au cours de laquelle l'E.P.A.M.S.A. a poursuivi dans une version allégée son programme d'études dont les principales orientations visent à mobiliser les fonds du C.P.E.R. et les fonds européens pour la période 2015-2020, à rendre opérationnelles les opérations d'aménagements et de logements et à construire le modèle de la ville durable de demain en Seine-Aval.

Le programme d'ingénierie financière de l'E.P.M.A.S.A. représente un montant 2,463 millions d'euros et il est proposé en 2016 de maintenir le soutien du département des Yvelines à hauteur de 220 000 euros pour financer ses missions de directions de projet. Pour financer ce programme l'E.P.A.M.S.A. a également bénéficié des financements de l'Etat et de la Région à hauteur de 1,326 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Monsieur le Président rejoint la séance.

La délibération 5-5433 est adoptée à l'unanimité.

Contrats départementaux de Montigny-le-Bretonneux, Le Chesnay, Saint-Germain-en-Laye. Avenant au contrat départemental d'Andrézy. Prorogation du contrat départemental de Houilles et des contrats ruraux d'Herbeville et de Thoiry

Sonia BRAU, *rapporteur* – Il s'agit d'adopter trois contrats départementaux pour un montant de 1,350 million d'euros pour les communes :

- Du Chesnay, pour la construction d'un nouvel espace dédié au tennis de table, à la reconstruction/rénovation thermique d'un gymnase, la rénovation du stade synthétique.

- De Montigny-le-Bretonneux, pour la rénovation d'un gymnase, la restructuration d'un groupe scolaire puis la couverture d'un boulodrome .
- De Saint-Germain-en-Laye, pour la restructuration d'une école élémentaire, l'extension du centre de loisirs et les aménagements des abords de l'école.

Il s'agit par ailleurs de proroger et d'adopter des avenants relatifs à d'anciens contrats départementaux d'Andrézy, Houilles, Thoiry et Herbeville.

Philippe BRILLAULT – Je vous remercie d'avoir inscrit à l'ordre du jour une aide pour Le Chesnay.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5455 est adoptée à l'unanimité.

Modification du dispositif de partenariat évènementiel

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Après 18 mois d'existence, il apparaît nécessaire d'adapter ce dispositif lié à la politique de rayonnement local sur le partenariat évènementiel. Aujourd'hui le département intervient en soutien aux manifestations et évènements organisés sur son territoire ou pour la promotion de celui-ci. Ce dispositif permettra au Département de mieux identifier ses interlocuteurs, de simplifier les démarches et de disposer d'une meilleure visibilité sur les évènements programmés. Les objectifs du dispositif sont les suivants : l'intérêt de la manifestation contribuant à l'animation du territoire, l'exposition du Département, la mise en valeur des politiques départementales, des atouts et caractéristiques propres aux Yvelines.

Les bénéfices attendus de ce dispositif sont le soutien à l'animation des communes et des associations, les retombées socio-économiques et une notoriété accrue via une présence renforcée du Département dans les médias. Les évènements seront choisis en fonction de leur visibilité sur le territoire, des publics visés et de la thématique proposée, de leur attractivité locale, régionale, nationale voire internationale. Suite à l'instruction des candidatures, un avis est demandé à une commission spéciale composée de plusieurs vice-présidents

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-5478 est adoptée à l'unanimité.

Adoption du contrat Yvelines/Résidence avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise

Didier JOUY, *rapporteur* – L'Assemblée départementale a approuvé le 19 juin 2015, dans le cadre de la nouvelle politique du logement, la poursuite de la démarche Yvelines Résidence, visant l'accroissement de l'offre de logements à destination des

publics spécifiques pour la période 2013-2020 avec pour objectif la réalisation de 2500 nouvelles places pour les jeunes, étudiants, seniors autonomes, les personnes en situation de précarité et les personnes souffrant d'un handicap psychique ou mental. Une enveloppe financière de 20 millions d'euros a été votée à cet effet.

La démarche Yvelines/résidence repose sur une contractualisation de cinq ans avec chaque E.P.C.I. du Département. Elle consiste à identifier les besoins en logement des publics spécifiques puis à définir une programmation à même d'y répondre. Les contrats se déclinent ensuite en Pass Yvelines/Résidence négocié pour chaque opération, au bénéfice des maîtres d'ouvrage.

Il vous est proposé d'adopter le contrat Yvelines/Résidence avec la communauté urbaine Grand-Paris Seine et Oise fixant un objectif de 582 places à réaliser sur la période 2016-2020 et réservant à cette fin une enveloppe financière de 4,167 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5479 est adoptée à l'unanimité.

Dissolution de l'O.P.I.E.VO.Y. et gouvernance de la SAHLMAP

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Cette délibération traite de la suite du processus de dissolution de l'O.P.I.E.VO.Y. et propose d'en prendre acte et d'approuver plusieurs documents. : le décret de dissolution, le protocole d'engagement avec Action logement, l'attribution de titres, statuts et pacte d'actionnaires de la nouvelle SAHLMAP qui se substituera dès le 1^{er} janvier 2017 à l'O.P.I.E.VO.Y., au sein de laquelle le département des Yvelines prendra place aux côtés de l'Essonne et d'Action Logement pour en constituer l'actionnariat de référence. Nous avons déjà décidé aux mois de juin et d'octobre d'approuver le non-rattachement de l'O.P.I.E.VO.Y. à notre seul département et décidé de l'inscrire dans un processus de dissolution menant à sa liquidation et conjointement à la naissance d'une nouvelle entité aux côtés de l'Essonne et du groupe Action logement (ancien 1% patronal). Cette nouvelle entité, qui sera totalement finalisée d'ici le 30 juin 2017, sera constituée à 45 % d'actionnariat de l'Essonne et des Yvelines et à 55 % d'Action Logement. Ainsi, le Département se verra attribuer des titres à hauteur de 56,3 % du capital de la SAHLMAP (1,156 million d'euros), correspond à 4 626 667 actions de 0,25 euro. Cette société sera pilotée par un Directoire et un Conseil de Surveillance constitué au maximum de 18 membres dont 12 issus de l'actionnariat de référence (7 sièges pour Action Logement, 3 pour le département des Yvelines et 2 pour le département de l'Essonne). Pour représenter le département au Conseil de Surveillance, il est proposé la nomination de Joséphine Kollmannsberger, de Pierre Fond et de Pierre Bédier, ce dernier étant également proposé pour représenter le Département aux assemblées générales.

Forte de son actionnariat public/privé et d'une géographie resserrée sur deux départements, cette nouvelle société permettra de redéployer une politique en faveur du logement social sur nos territoires et de maintenir un service de proximité aux locataires. Le partenariat capitalistique avec Action Logement permettra la mise en œuvre des politiques départementales volontaristes en matière de gestion allocative, d'entretien et d'investissement notamment du parc ancien.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver et de prendre acte de l'ensemble des documents afférents à la dissolution de l'O.P.I.E.VO.Y. et à la gouvernance de la nouvelle E.S.H. et d'autoriser le Président à signer les documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Philippe BRILLAUT – Je vais totalement dans le sens de cette démarche. L'ancien « 1% patronal » est un des éléments d'Action Logement qui va refédérer un certain nombre d'organismes de logements sociaux, dont l'O.P.I.E.VO.Y. et France Habitation. Au moment des transferts d'actifs, lorsque des déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées aux communes pour le transfert du patrimoine de l'O.P.I.E.VO.Y., certaines communes ont examiné l'intérêt en réhabilitation, à l'examen des prix inscrits au bilan des immobilisations restantes. Ainsi, trois patrimoines de l'O.P.I.E.VO.Y. se trouvent sur la commune du Chesnay, dont 2 pour lesquelles il était intéressant d'envisager un remembrement et la création de logements sociaux. Le Chesnay a donc préempté deux opérations. J'ai rencontré Monsieur Legros voici 48 heures afin d'identifier des solutions et de ne pas bloquer l'O.P.I.E.VO.Y. Je ne doute pas que nous trouverons des solutions dans l'intérêt de créer du logement social. Je voterai sans réserve cette délibération.

M. LE PRESIDENT - Nous arrivons au terme de la transformation de l'O.P.I.E.VO.Y. qui disparaît 31 décembre 2016 et qui sera remplacé le 1^{er} janvier 2017 par cette S.A. H.L.M. nommée Les Résidences Yvelines/Essonne. Avec l'aide d'Arnaud Legros, cette opération est réussie et n'a rien coûté au département des Yvelines et ne change rien pour les locataires (ni augmentation de loyer, ni modification d'organisation). Tout le personnel de proximité et du Siège sera repris. Il nous reste encore une réunion de bureau pour organiser la ventilation de la trésorerie entre la structure agrandie du Val-d'Oise et la nouvelle société anonyme dont nous partagerons la trésorerie existante à la suite des différentes opérations de cessions et d'échanges.

Nous pouvons nous réjouir de cette situation, car cette réussite n'était pas écrite au départ.

Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à deux personnes :

- Madame Emmanuelle Cosse a été remarquable et elle est un excellent Ministre du Logement. Il n'est pas dans mes habitudes de dire du bien de mes adversaires politiques, mais lorsqu'ils sont compétents, je le dis avec force ! Elle connaît bien son dossier et n'est pas une idéologue. Elle a tout à fait compris l'intérêt de transformer un office public en société anonyme dans l'intérêt général.

- Monsieur le Préfet de Région qui s'est fortement impliqué dans cette affaire et qui nous a beaucoup aidés à dénouer les fils de l'administration.

Le département des Yvelines sera doté dès le début de l'année 2017 de quatre atouts dont aucun autre département ne dispose :

- un grand bailleur social puissant (qui gèrera dans le courant de l'année 2017 52 000 logements) fiabilisé par Acton Logement dont la capacité financière d'investissement est importante.
- La fusion des S.E.M. d'aménagement des Yvelines et des Hauts-de-Seine, en se dotant de la S.E.M. CITALLIOS, premier aménageur public des collectivités territoriales.
- Le fonds départemental foncier.
- Le portage avec la S.N.I., un autre acteur puissant du logement social, d'un programme de logements intermédiaires (qui manque cruellement et qui est la clef du logement en Ile-de-France). Nous avons ainsi signé une convention avec la S.N.I. voici quelques mois pour la construction de 1 500 logements intermédiaires. Un avenant sera probablement signé pour 1 500 nouveaux logements.

Le département n'est pas uniquement un guichet de prestations sociales, mais fait jouer la solidarité ente les personnes et la solidarité territoriale et dispose d'outils puissants et uniques en leur genre. Les Hauts-de-Seine ont signé une convention avec la S.N.I. via CITALLIOS, mais n'ont pas de fonds départemental foncier. Je ne désespère pas de convaincre le Président Devedjian de nous rejoindre pour disposer d'un fonds foncier encore plus important.

Alexandra ROSETTI – Félicitez-vous Madame Cosse sur ce point particulier ou sur la loi égalité ?

M. LE PRESIDENT – Je la félicite sur ce point particulier et je salue son courage face à tous les offices départementaux de la région parisienne.

Jean-Michel FOURGOUS – Je porte tout mon soutien à cette délibération. Nous sommes face aux Socialistes les plus archaïques du monde. La France est le seul pays au monde dans lequel un Ministre du Logement a proposé que les propriétaires payent l'équivalent d'un loyer.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5474 est adoptée à l'unanimité.

Internalisation de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Il s'agit d'internaliser la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) dont les droits et obligations ont été transférés au

département depuis 2004. Ce fonds a pour but d'aider financièrement les familles rencontrant des difficultés particulières sur l'accès ou le maintien au logement, ou via des mesures d'accompagnement social. Le budget de ce fonds s'élève à 5,3 millions d'euros en 2016 et le Département y contribue à hauteur de 3,8 millions d'euros. Les autres contributeurs sont les bailleurs (386 000 euros), les distributeurs d'énergie (290 000 euros) et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (225 000 euros).

En 2015, le F.S.L. Accès a permis de soutenir 1 346 ménages, le F.S.L. Maintien 3 192 ménages et 711 mesures d'accompagnement social liées au logement ont été prises. Le département assurait déjà la responsabilité et le secrétariat de ce dispositif, la C.A.F. en assurant la gestion pour la somme de 492 800 euros. Cette somme nous paraissant excessive, nous demandons la réinternalisation de cette gestion. Cette réinternalisation entraînera au maximum la création de deux postes pour assurer la gestion du F.S.L. La C.A.F. a été prévenue et a donné son accord. Elle récupèrera les remboursements d'emprunt accordés dans le cadre du F.S.L. et continuera à encaisser jusqu'au 1^{er} janvier 2017 les sommes dues par les contributeurs.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5449 est adoptée à l'unanimité.

Modification de la composition du G.I.P. « Activity' ». Approbation de l'adhésion de trois nouveaux membres

Catherine ARENOU, *rapporteur* – le G.I.P. « Activity' » est historiquement constitué de l'Etat et du département des Yvelines. Le conseil d'administration est composé de 7 membres. L'adhésion de 3 nouveaux membres est proposée : Pôle Emploi, la C.A.F. des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise qui ont délibéré favorablement sur cette adhésion. La Présidente de la région Ile-de-France a également répondu favorablement, mais le conseil d'administration n'a pas encore délibéré. Le département y sera toujours représenté par 4 personnes.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-5483 est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat 2017 avec « IngénierY », agence technique départementale d'aide aux communes

Josette JEAN, *rapporteur* – La présente délibération porte sur la convention de financement liant le Département à l'agence IngénierY pour l'année 2017. Elle a été créée en juin 2014 et mène à bien deux missions.

La première est l'assistance technique aux communes. Face au désengagement de l'Etat, le Département a en effet souhaité apporter aux communes rurales une assistance à maîtrise d'ouvrage d'aménagement, de travaux de voirie et de construction et en matière de rénovation des équipements publics. Avant de faire appel au secteur privé, les communes doivent être en capacité de définir leur programme, de formaliser leur cahier des charges, de définir le coût prévisionnel des travaux et d'engager des procédures de mise en concurrence. IngénierY les accompagne dans toutes ces démarches. A ce jour, 137 communes et 2 intercommunalités sont adhérentes. L'agence regroupe plus des trois quarts des communes rurales, ce qui démontre sa pertinence et son efficacité.

La seconde est le pilotage des politiques d'investissement du département dans le secteur rural. IngénierY pilote le dispositif RuralogY voté par le Département en juin 2015 et accompagne les communes rurales dans la construction de logements locatifs sociaux, avec un objectif de 220 logements d'ici la fin de l'année 2017 pour un investissement total du département de 2,2 millions d'euros. IngénierY pilote également la mobilisation du fonds d'aide d'urgence aux communes voté en juin 2016 et doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros. Enfin, l'agence assure en appui des territoires d'action départementale le montage des demandes de financements des collectivités, aux premiers rangs desquels figurent le contrat rural, le contrat départemental équipement et l'élaboration des P.L.U. des communes rurales.

Afin d'accompagner la montée en puissance de cette agence, il est proposé à l'assemblée d'adopter sa convention de financement pour 2017 d'un montant de 490 000 euros.

Laurent RICHARD – Je dirai tout le bien que pensent les communes des Yvelines et les maires de cette agence. J'apporte ce témoignage en tant que Président du Syndicat d'Energie des Yvelines, qui est à l'écoute des mêmes communes.

M. LE PRESIDENT – J'entends les mêmes retours que vous sur IngénierY. Hier, un certain nombre de conseillers et moi-même avons inauguré le bus P.M.I. à Bonnières-sur-Seine. Les maires nous faisaient remarquer qu'après avoir été hostiles et inquiets sur les différentes mesures de réorganisation sociales de nos territoires, ils estimaient finalement que le système fonctionnait mieux. Je peux comprendre les inquiétudes et les colères face aux changements, mais le Département continue à remplir son devoir de solidarité territoriale avec tous les territoires et en particulier les territoires ruraux.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5430 est adoptée à l'unanimité.

Fonds de concours pour le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numérique

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Yvelines Numérique a inscrit à son budget d'investissement 2016 3,6 millions d'euros, dont 2,6 millions d'euros consacrés à l'extension du réseau entreprise vers les bâtiments publics et 1 million d'euros à la montée en débit du grand public. La partie investissement destinée aux établissements publics est financée par trois sources : 344 000 euros par la section fonctionnement du Syndicat, 1,6 million d'euros par les bénéficiaires et 636 000 euros par emprunt. Le 1,6 million d'euros ne peut pas être pris en charge par le grand public, ce qui implique une prise en charge par le Département, à hauteur de 1 million d'euros.

Yves VANDEWALLE – Je m'abstiendrai sur cette délibération, non pas que j'y sois hostile sur le principe, mais parce que j'estime que tout cela manque de transparence. Je ne fais aucun procès d'intention à Karl Olive et ne mets pas son travail en cause. J'aurais souhaité obtenir une réponse à la question précise que j'ai posée sur la manière dont seront priorisés les déploiements dans les territoires ruraux.

M. LE PRESIDENT – Nous avons publié un document à ce sujet sur la période 2017-2020.

Cette délibération a reçu un avis favorable à la majorité de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales avec une abstention de vote.

La délibération 1-5488 est adoptée à l'unanimité des votants. Abstention de vote d'Yves Vandewalle.

Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Conseil départemental des Yvelines

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Il s'agit de renouveler une convention traditionnelle avec la C.N.S.A. qui permet au département de bénéficier de 24 millions d'euros concernant l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées. Cette convention avait été votée en 2013 pour 2 ans et avait été prolongée d'un an en 2016 afin de prendre en compte la nouvelle loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui prévoit la mise en place de la conférence des financeurs qui apporte 3 millions d'euros supplémentaires dans l'escarcelle du Département. Cette convention prévoit la poursuite des actions pour les personnes âgées et les personnes handicapées et une bonne prise en charge des allocations coûteuses que sont l'A.P.A. et l'A.P.C.H.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5463 est adoptée à l'unanimité.

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Association Départementale des Parents Amis des Personnes Handicapées Mentales

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – La convention, qui n'était pas jointe au rapport, a été déposée sur table. Il s'agit là encore du renouvellement d'une convention pour deux ans avec l'A.D.A.P.E.I. Le partenariat a deux volets : le suivi des personnes accueillies en famille d'accueil (accueils de courte durée et accueil de répit pour les aidants) et les expertises réalisées par l'A.D.A.P.E.I. pour le compte de la M.D.P.H. sur l'évaluation des personnes handicapées mentales. Le financement de ces prestations se fera pour un tiers par la M.D.P.H. et pour deux tiers par le Département (76 600 euros pour 2017 et 66 600 euros pour 2018).

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5477 est adoptée à l'unanimité.

Solidarité territoriale. Modification des contrats ruraux

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – J'espère que cette délibération, ainsi que la suivante, sera de nature à rassurer Yves Vandewalle sur l'engagement du Conseil départemental en faveur des communes rurales et plus largement en faveur de la ruralité.

Le contrat rural est un dispositif tripartite entre la commune, le Département et la région, qui a été nécessaire de revoir en raison de la loi Madelin et de la loi NOTRe. La première impose désormais un taux maximal de subvention département + région cumulé de 70 % (versus 80% auparavant). La seconde interdit le cumul des subventions entre la région et les départements sauf à ce qu'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences soit signée. L'ancien contrat départemental courait sur 5 ans, avec un délai de carence entre la signature de deux contrats. Il devait comporter au minimum trois opérations et était financé à 80 % par le Conseil départemental (35%) et la Région (45 %).

Le nouveau contrat proposé court sur 3 ans, prorogable 2 fois pour une durée d'un an par voie d'avenant, sans délai de carence entre deux contrats, ce qui signifie que les communes pourraient en signer deux au cours d'un mandat. Une seule opération peut désormais être inscrite au sein d'un contrat. Son champ d'éligibilité est élargi à toute opération portant sur le patrimoine foncier et immobilier des communes. Son mode de financement change, du fait de la loi Madelin. La Région a choisi un plafond de dépenses subventionnables unique pour les communes de 370 000 euros et pour les structures intercommunales (moins de 3 000 habitants) de 770 000 euros.

Quelles sont les conséquences pour les communes yvelinoises ? Si 116 communes de moins de 1 000 habitants voient le plafond de leur subvention globale augmenter de

8% (soit 19 000 euros), 41 communes dont la population est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants voient leur subvention diminuer de 12,5% (soit 37 000 euros). Cette situation n'est pas acceptable pour le Conseil départemental, qui souhaite maintenir son soutien à l'ensemble des communes rurales, avec des financements à minima identiques à ceux de l'ancien dispositif. Tout au long de la discussion du nouveau contrat rural avec la Région, nous avons proposé de réévaluer le plafond de la dépense subventionnable 425 000 euros pour les communes de 1 000 à 2000 habitants. La région n'a pas soutenu ce positionnement. Pour cette raison, il vous est proposé aujourd'hui, en même temps que l'adoption de ce nouveau contrat rural, d'adopter une extension départementale du contrat qui augmente ainsi le plafond de dépenses subventionnées par le département ; Son taux est égal à 30% des dépenses d'investissement éligible et le plafond de dépenses subventionnables supplémentaires est fixé à 123 333 euros pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants et à 235 987 euros pour les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 000 habitants.

Concernant le volet administration du contrat et la simplification des démarches pour les communes, l'instruction des contrats ruraux sera désormais portée par les départements : les maires pourront solliciter un contrat rural par simple courrier, le montage de dossier sera effectué par IngenierY et son instruction sera réalisée par les services départementaux.

La région souhaite délibérer avant le Conseil départemental. Le Département a exprimé son opposition, dans un souci d'efficacité, de rapidité et de simplification de ce dispositif. La Région n'a toutefois pas suivi ce souhait. De ce fait, il vous est proposé dans la délibération de prévoir que le Département puisse, si les délais de la Région s'avèrent trop longs, délibérer avant celle-ci.

Enfin, la région impose pour toute subvention versée l'embauche d'un apprenti ou d'un stagiaire. Cette contrainte est imposée aux communes dans le cadre des contrats ruraux. Nous nous y sommes opposés, considérant que cela n'allait pas dans le sens de la simplification annoncée. La Région a accepté que les intercommunalités puissent se substituer aux communes pour l'accueil d'un stagiaire.

Il vous est proposé d'autoriser Le Président du Conseil départemental à signer la convention territoriale d'exercice concerté des compétences permettant de maintenir le financement cumulé de la Région et du Département sur le contrat rural, d'adopter le nouveau règlement des contrats ruraux, de rappeler la volonté du département des Yvelines d'adopter les contrats ruraux avant la région Ile-de-France dans l'hypothèse où les délais seraient trop longs et enfin de créer un dispositif complémentaire d'extension départementale du contrat rural pour que les communes de 1 000 à 2 000 habitants ne soient pas impactées.

Christine BOUTIN – Je vous remercie de cette orientation, que nous essaierons de relayer.

Georges BENIZE – Je remercie également la Commission.

Yves WANDEVILLE – Je vous remercie de ce net progrès pour améliorer les contrats ruraux. Il aurait été pertinent que la lettre que vous avez adressée aux maires soit cosignée par la Présidente du Conseil régional.

M. LE PRESIDENT – Je doute que vous ayez lu cette lettre : compte tenu de ce que j’y ai écrit, je doute qu’elle accepte de la cosigner ! Quelques divergences nous opposent encore.

Laurent RICHARD – Je m’associe à ces remerciements. La loi NOTRe continue à produire ses effets et frappe les communes de plus de plus de 2 000 habitants, en rendant impossible le financement d’un même objet par un contrat départemental et un contrat régional. Le dernier contrat régional voté par la région est plus généreux qu’auparavant, en montant jusqu’à 50 % d’un investissement plafonné 2 millions d’euros. Le contrat départemental s’est également montré généreux, en augmentant ses plafonds au-delà de 2 000 habitants (par exemple, 2 millions d’euros financés à 30 %). L’absence du cumul des deux contrats pose problème, car la commune se retrouve dans l’obligation de financer soit au moins 50% de l’investissement, soit 70% s’il s’agit d’un contrat départemental. Je souhaiterais que nous puissions nous organiser afin de signer une convention territoriale d’exercice commun de compétences, afin de permettre d’adapter la loi NOTRe et d’obtenir un co-financement sur certains objets pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 10 000 habitants.

M. LE PRESIDENT – Les lois NOTRe et MAPAM sont de véritables usines à gaz alors qu’elles étaient censées apporter une simplification. La conférence de l’action territoriale a délibéré afin de régler le problème des contrats ruraux. Les services de la région semblent disposer à inscrire à l’ordre du jour du prochain Conseil de l’action territoriale régionale le principe de la subrogation permettant des financements croisés. Un problème se pose néanmoins pour les communes telles que celles de Maule sur la période allant de la situation actuelle à la mise en place de ce futur dispositif. Je prends l’engagement aujourd’hui que le Département se substituera à la Région durant ce délai, auprès des communes de plus de 2 000 habitants impactées par cette situation. Ces communes ne peuvent pas être pénalisées par ces mesures absurdes.

Christine BOUTIN – Le problème soulevé par Laurent Richard est un vrai sujet.

M. LE PRESIDENT – Nous assurons nos missions de solidarité territoriale : même si nous avons pris des mesures extrêmement impopulaires, nous l’avons également fait pour les communes. Si elles n’avaient pas bénéficié de l’aide du département, elles auraient été dans l’obligation elles aussi d’augmenter fortement leur fiscalité. Le département doit assurer la péréquation entre les communes plus aisées et plus pauvres.

Laurent RICHARD – Je vous remercie pour cet élan de justice.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5435 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif « moisson 2016 »

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Le dispositif « 'Moisson 2016 » vise l'ensemble des exploitations yvelinoises de grandes cultures impactées par la combinaison de conditions climatiques déplorables et la forte baisse des cours des céréales. Les exploitations céréalières et d'oléoprotéagineux sont concernées. En Ile-de-France, elles ont enregistré une perte moyenne de chiffre d'affaires de 500 euros de l'hectare, ce qui conduit à un déficit moyen de 80 000 euros par exploitation. Il est donc proposé une enveloppe en fonctionnement de 400 000 euros maximum pour une aide au maintien de la souscription des exploitations de grande culture aux organismes de conseil qui les accompagnent (comptabilité, gestion, technique, réglementaire, social et d'accompagnement pour les jeunes agriculteurs, car le conseil risque d'être le premier poste d'économie réalisé par les agriculteurs en difficulté, alors qu'il est indispensable, d'autant plus lorsque la situation de leur exploitation est catastrophique.

Cette aide s'adresse aux exploitations ayant connu une perte de chiffre d'affaires (plus de 600 exploitations potentiellement identifiées) et son montant s'échelonne selon la taille des exploitations (entre 2 40 et 2 400 euros, s'agissant d'une aide à l'hectare). La gestion administrative du dispositif est confiée à la Chambre d'agriculture : il est proposé de lui verser une subvention de 12 600 euros. Le Département consacre près de 500 000 euros chaque année aux agriculteurs. Il y consacrera près de 1 million d'euros en 2016 suite aux événements climatiques.

Christine BOUTIN – Je salue cette mesure.

M. LE PRESIDENT – Les agriculteurs ont connu un été catastrophique. Cette décision s'inscrit dans la vision que je propose de porter sur la métropole du Grand Paris. Elle est unique au monde en regroupant les trois secteurs primaires, secondaires et tertiaires, à condition qu'elle soit à l'échelle de la Région.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5469 est adoptée à l'unanimité.

Projet préfectoral de modification des périmètres des arrondissements du département des Yvelines à compter du 1er janvier 2017. Avis du Département

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Gouvernement a demandé aux Préfectures de se réorganiser en conformité avec les collectivités et demande l'avis de l'Assemblée départementale sur la nouvelle cartographie des arrondissements yvelinois pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017. Cette nouvelle cartographie n'est absolument pas en cohérence avec le périmètre des 10 E.P.C.I. départementaux qui devront être en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Par exemple, les communautés d'agglomération de

G.P.S.O. et de Saint-Quentin en Yvelines sont toutes deux couvertes par deux arrondissements. Cette nouvelle organisation ne permettra pas à court terme d'améliorer l'appui des nouvelles intercommunalités yvelinoises, qui sont également en droit d'attendre des services de l'Etat. Cette nouvelle carte des arrondissements pourrait être une version intermédiaire qui pourrait être modifiée dans un délai de 24 mois, pour une question d'organisation interne des services de l'Etat. Le Département lui-même s'est adapté aux intercommunalités en modifiant l'organisation de ses services dès 2015 par la création de 6 nouveaux territoires d'action départementale. L'argument soulevé par l'Etat ne nous semble pas recevable.

Il vous est donc proposé de rendre un avis défavorable à cette nouvelle cartographie des arrondissements proposée par l'Etat.

M. LE PRESIDENT – Il est scandaleux que l'Etat ne fasse pas ce qu'il nous a imposé de faire au canon ! Je doute que cela soit fait en 2018.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5490 est adoptée à l'unanimité.

Vœu relatif aux conséquences de la répartition du produit de la C.V.A.E.

M. LE PRESIDENT – Jean-François Raynal exposera les motifs du vœu qui vous est soumis.

Jean-François RAYNAL, rapporteur – La loi NOTRe a transféré l'organisation des services de transport routiers interurbains et de transports scolaires à partir de la rentrée de septembre 2017 aux Régions. En Ile-de-France, c'est le S.T.I.F. qui gère les transports et non les départements ou la région. Le S.T.I.F. est largement financé par les collectivités, à hauteur de 20 millions d'euros par an pour le département des Yvelines. Dès le mois de juillet 2015, notre Président a saisi la Ministre chargée de ce dossier afin de lui expliquer le cas de figure particulier de l'Ile-de-France et la nécessité de lui accorder un traitement particulier. Les choses ont peu avancé jusqu'à ce que l'ensemble des départements concernés, notamment le Val-d'Oise, l'Essonne, la Seine-et-Marne écrivent au Premier Ministre de l'époque M. Valls qui a clairement répondu qu'il était normal de trouver une solution particulière pour notre Région, car la loi telle qu'elle était ne pouvait pas s'appliquer. Il écrit que « *cette Région n'est concernée par aucune des mesures de transfert de l'article 15 de la loi NOTRe* ». Il a demandé qu'un rapport soit réalisé sur le sujet. Les conclusions de ce rapport, qui n'ont pas été transmises, mais qui nous sont connues, indiquent que pour que la C.V.A.E. ne soit pas entièrement récupérée par la Région dans des proportions indiquées précédemment, il est nécessaire de :

- Neutraliser l'effet du transfert de fiscalité en garantissant à chaque département l'équivalent de la recette de CVAE transférée à la région sur une base 2016.

- Permettre à la région Ile-de-France, à l'instar des autres régions de France, de conserver le bénéfice de la dynamique correspondant à la fraction de C.V.A.E. transférée par les Départements.

Si les choses restent en l'état et si les amendements parlementaires ne réussissent pas à débloquer la situation, 7 millions d'euros nous seront imputés en 2017, et cette somme ne cessera de s'aggraver au cours des années suivantes. Cette situation est insupportable.

Le vœu suivant vous est donc proposé : à moins que la situation ne se débloque au cours des prochains jours, car des amendements sont actuellement en chemin entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Je vous propose d'adopter le vœu suivant :

« Le Conseil départemental des Yvelines réaffirme son attachement au principe fondateur de la décentralisation selon lequel aucun transfert de ressources ne peut être opéré entre les différents niveaux de collectivités sans être la compensation d'un transfert de charges financières d'un montant équivalent ;

Le Conseil départemental des Yvelines demande instamment au gouvernement et au parlement de corriger, dans cet esprit, la rédaction de l'article 89 de la loi de finances 2016 en ce qu'il concerne la situation de l'Ile-de-France, ce qui peut être fait aisément dans le cadre de la discussion budgétaire en cours ;

Le Conseil départemental des Yvelines se refusera désormais à cofinancer tout nouveau projet d'infrastructure de transport, tant que cette modification législative n'est pas effectuée ;

Le Conseil départemental demande à son Président d'engager toutes les actions juridiques qu'il estimera nécessaires, tant devant les juridictions administratives que devant le Conseil constitutionnel par la voie d'une question prioritaire de la constitutionnalité, pour faire sanctionner le dispositif législatif actuel qui porte une atteinte grave et inédite aux principes essentiels de la décentralisation tels qu'ils sont admis depuis 1982 ;

Le Conseil départemental demande également à l'exécutif départemental de ne pas prévoir l'inscription au budget 2017 du Département du montant de la subvention annuelle au S.T.I.F. si ses revendications légitimes sont écartées au profit de petits arrangements clandestins ;

Enfin, Le Conseil départemental des Yvelines demande qu'une conférence des financeurs des transports franciliens soit organisée sans délai avec l'ensemble des parties prenantes afin que soient examinées les causes et les responsabilités du déséquilibre financier qui affecte le fonctionnement des transports en Ile-de-France et les moyens sérieux et équitables d'y remédier. »

M. LE PRESIDENT – Souhaitez-vous apporter des commentaires ?

Cécile DUMOULIN – Je souscris pleinement à ce vœu : ce n'est pas aux départements franciliens de prendre en charge la baisse du Pass Navigo décidé par l'ancienne majorité et non financé. On peut s'interroger sur l'utilité de cette baisse : les Franciliens veulent avant tout des transports effectifs or leur situation est catastrophique aujourd'hui.

Yves VANDEWALLE – Dans l'exposé des motifs, il est écrit « *ces amendements ont été combattus par le Gouvernement ainsi hélas, que par la Présidente de la Région Ile-de-France* » : je ne sais pas si l'exposé des motifs sera associé au vœu. Si c'est le cas, peut-être serait-il préférable d'éviter de tirer contre notre camp. La position de Valérie Pécresse est liée par des décisions du Gouvernement. Concernant le vœu lui-même, le passage « *au profit de petits arrangements clandestins* » est gênant.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons enlever « *au profit de petits arrangements clandestins* ». Concernant votre première demande, il est gênant de ne pas mentionner la Présidente de Région, qui est associée à cette mesure. Il s'agit d'un communiqué commun entre la Présidente de Région et le Premier Ministre. Son nom n'est pas cité et ces propos sont factuels. Un certain nombre de Parlementaires d'Ile-de-France ont reçu un S.M.S. de la Présidente de Région les invitant à ne pas voter l'amendement présenté par le Président Devedjian et soutenu par les 6 ou 7 autres Présidents de Conseils départementaux de droite et de gauche. Il ne s'agit pas d'une bataille d'égo, mais d'un sujet fondamental. Il faut arrêter, semaine après semaine, d'ajouter une pression supplémentaire aux départements, car leur situation est intenable. Si l'avenir est à la fusion des différents niveaux de collectivités, allons-y : il faut simplement l'indiquer clairement !

Laurent RICHARD – Je vous propose d'écrire « par la région Ile-de-France ».

M. LE PRESIDENT – Je retiens cette proposition. Ces deux amendements au vœu sont retenus.

Le Conseil départemental émet un vote favorable à l'unanimité sur ce vœu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 25.

Prochaine séance : le vendredi 27 janvier 2017 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

Annexe 1
Liste des marchés - Conseil Départemental du 16 décembre 2016

**Communication des marchés notifiés entre le 1er octobre et le 1er décembre 2016
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Code postal	Nom du contractant
2016-107	Location de bâtiments modulaires	01/08/2016	0	0,00	60 000,00	95310	ALGECO SAINT OUEN
2016-1005	AMO pour le diagnostic et l'accompagnement - campus des Mureaux	05/09/2016	0		45 000,00	94600	SAS NAFCEA
2016-0883	BUC - Lycée Franco-Allemand - Etudes structurelles complémentaires	12/09/2016	0		4 800,00	94000	STE EXPERTISES ET DE CONSEILS EN COUVERTURE
2016-0905	Accompagnement du Département des Yvelines pour relayer le Conseil départemental auprès des institutions de l'Union Européenne	20/09/2016	1		72 000,00	75017	LUC DOMERGUE CONSULTANT
2016-0863	SARTROUVILLE - Aménagement d'un plateau - Marché de maîtrise d'oeuvre	22/09/2016	0		46 000,00	95300	ATRIUM ARCHITECTURE 95
2016-0935	Achat de places pour les 13 matchs de rugby à domicile du Racing 92 pour la saison 2016/2017 et les prestations de services associées pour les jeunes Yvelinois	29/09/2016	0		50 000,00	75008	LILILO
2016-0959	LE PECQ - Collège Jean Moulin - Réfection des courants faibles et amélioration des éclairages - MOE	05/10/2016	0		16 320,00	92240	SITAS

2016-0959	Collège Jean Moulin - Le Pecq - Réfection des courants faibles et amélioration des éclairages - MOE	05/10/2016	0		16 320,00	92240	SITAS
2016-0966	Acquisition logiciel gestion RH : études de cadrage fonctionnel et technique	05/10/2016	0		24 285,00	69603	CIRIL
2016-0965	Création Portail DG Yvelines	05/10/2016	0		24 400,00	25000	Solutions pour SharePoint SOSP
2016-0847	POISSY-Collège Les Grands Champs-MOE- Réfection des étanchéités des toitures terrasses,Mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur	05/10/2016	0		65 000,00	95300	ATRIUM ARCHITECTURE 95
2016-16950	Conception réalisation mise en oeuvre exposition SIMI	06/10/2016	0	sans mini	sans maxi	75011	SAS PROTOTYP AGENCY
2016-3	DEPARTEMENT 78 - Diagnostics avant vente et location de tous types de bâtiments	06/10/2016	3	sans mini	sans maxi	42153	AC ENVIRONNEMENT (RIORGES)
2016-0971	Remplacement des filets de sécurisation des façades de l'immeuble Mermoz à Versailles	06/10/2016	0		20 980,00	14420	AGRISPOR
2016-0974	Evaluation d'un bien	06/10/2016	0		7 500,00	75009	C.GIIC
2016-0937	BONNIERES - Collège M. PAGNOL - Mise en sécurité des toitures terrasse, réfection de la ventilation de la DP et autres travaux	07/10/2016	0		18 390,42	76000	INFRATEC INGENIERIE
2016-0765	Activation d'un réseau Fibre Optique et services associés - Mise en place du GFU	11/10/2016	1	720 000,00		92240	AXIONE

2016-0874	SARTROUVILLE - Collège Romain Rolland - Réfection des courants faibles valeurs - MAITRISE D'OEUVRE	11/10/2016	0		27 360,00	92240	SITAS
2016-0871	MANTES LA JOLIE - Collège Jules Ferry - Restructuration des sanitaires, création d'un auvent et traitement de l'accessibilité PMR - Maîtrise d'oeuvre	11/10/2016	0		40 194,00	91190	BONNAL NIELS
2016-0979	Prestation de rédaction de comptes rendus analytiques	11/10/2016	0		12 000,00	92074	UBIQUIS
2016-0928	Marché relatif à la création de spots vidéo pour les écrans plasmas du Conseil départemental des Yvelines	12/10/2016	2	0,00	45 000,00		AREKIPA PRODUCTION SAS
2016-85	MAGNANVILLE - Collège George Sand - Réhabilitation et restructuration - Lot 5	14/10/2016	0		234 149,02	78210	SISAP AMENAGEMENT
2016-1004	Location de salle séminaire de la DCPA	14/10/2016	0		4 000,00	78286	Golf National
2016-0950	Prestations de prévisions météorologiques pour le Département des Yvelines	17/10/2016	3	0,00	25 000,00	94165	METEO FRANCE
2016-0886	RD30 - Signalisation verticale	17/10/2016	0	250 000,00	625 000,00	25290	FRANCHE COMTE SIGNAUX
2016-0899	Marché relatif à la gestion et la maintenance des écrans plasma du Conseil départemental des Yveline	18/10/2016	2	0,00	60 000,00	92100	CIGALE DIGITAL

2016-1013	Mission de réalisation d'une vidéo d'animation de présentation du MOOC rSa	18/10/2016	0		15 500,00	75008	ASSET RECOVERY - MOOC IN TOUCH
2016-0940	PLAISIR - Collège Blaise Pascal - Traitement de façades - MOE	19/10/2016	0		27 555,42	78990	ATELIER CONSTRUCTION URBANISME ARCHITECTURE ACUA
2016-1021	Prestations d'avocat - Dossiers Vacataires	19/10/2016	0		5 000,00	75008	Cabinet GRANRUT
2015-362	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 7 Electricité, mise en conformité ascenseur	21/10/2016	0		399 006,13	27930	TEAM RESEAUX SAS
2015-356	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 1 VRD, espaces verts	11/10/2016	0		443 002,98 (base+option)	77420	ROUTE TRAVAUX PUBLICS
2015-357	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 2 échafaudage	14/10/2016	0		87 466,05	69120	CIREME
2015-358	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 3 gros œuvre étendu	11/10/2016	0		807 609,91 (base+option)	94240	ATLANTE CONSTRUCTION
2015-359	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 4 charpente, couverture, étanchéité	21/10/2016	0		1 700 000,00	78710	VANINETTI
2015-361	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 6 second œuvre étendu	21/10/2016	0		699 214,34	78210	SISAP
2015-363	BREVAL - Collège les nénuphars - Réhabilitation - Lot 8 plomberie, chauffage, ventilation, équipements de cuisine	21/10/2016	0		534 000,00	27120	XTS GENIE CLIMATIQUE

2016-0919	Lot 4:Location de matériel évènementiel dans le cadre des manifestations	21/10/2016	3	sans mini	sans maxi	95195	COMPACT
2016-1031	Lot 3 : Location de matériel évènementiel dans le cadre des manifestations	21/10/2016	3	sans mini	sans maxi	95195	COMPACT
2016-1032	Lot 1 : Location de matériel évènementiel dans le cadre des manifestations	21/10/2016	3	sans mini	sans maxi	95195	COMPACT
2016-0893	CHANTELOUP LES VIGNES-Collège René Cassin- Réfection des courants faibles et des étanchéités des toitures terrasses MOE	24/10/2016	0		32 090,00	95520	SN E.CO.TECH
2016-1041	Accompagnement migration GFU Education	26/10/2016	0		5 512,50	95700	COMPUTACENTER
2015-YEN-05	Maîtrise d'oeuvre suivi des travaux sur le réseau numérique des Yvelines	30/10/2016	1			92024	ALTETIA
2016-1060	Forêt de Sainte-Apolline - Organisation de deux battues aux sangliers - saison 2016-2017	04/11/2016	0		5 200,00	75012	OFFICE NATIONAL DES FORETS
2016-1064	Portail collaboratif de la Mission Europe (développement)	07/11/2016	0		22 736,00	92100	ASTEK SA
2016-0925	Mise à disposition et animation d'une plateforme de services pour les établissements scolaires du Département adhérents au groupement de commandes	07/11/2016	1		154 480,00	85000	IDEOLYS
2016-0916	Prestations de location-entretien de linge hôtelier	08/11/2016	2	0,00	150 000,00	78340	INITIAL SAS

2016-1066	Réparation de terminaux mobiles	08/11/2016	0		24 900,00	92100	IALLREPAIR
2016-0924	Fourniture de vêtement de protection et de sécurité à usage professionnel -lot unique	14/11/2016	2	50 000,00	sans maxi	75003	CHEMISERIE ET LINGERIE DU MARAIS HENRI BRICOUT
2016-0993	Projet ROBOTY'C	14/11/2016	2		15 288,76	95190	EASYTIS
2016-0936	ELANCOURT - Collège L'Agot - Opération de travaux de reprise partielle du clos et couvert, de mise aux normes de l'ascenseur et de rénovation des sanitaires élèves	14/11/2016	0		47 280,00	93100	ATELIER BRUNEL
2016-0939	Prestations de blanchisserie pour les services du Département	15/11/2016	3	15 000,00	120 000,00	78190	ESAT DE LA MARE SAVIN
2016-1088	Télésurveillance d'un bassin de retenue - carrefour RD 76 x RD 912 à Méré	15/11/2016	0		4 850,00	91320	GROUPE SEGEX
2016-1083	Fourniture d'un logiciel de création de journaux scolaires	16/11/2016	0	0,00	11 700,00	75019	MADMAGZ
2016-1063	Prestation d'assistance technique dans l'exécution d'un marché à performance énergétique	26/11/2016	0		20 000,00	91130	DEXLUM
2016-1101	Création d'une vidéo pédagogique en motion design	24/11/2016	0		10 000,00	69001	SYDO
2016-1102	Amenagement du carrefour de la RD 91 x RD 46 à St Lambert des bois aménagement paysager	24/11/2016	0		30 578,11	78480	PRETTRE ESPACES VERTS

2016-1105	Prestations archivistiques : traitement du fonds Bazelaire (110J)	25/11/2016	0		15 665,49	44118	PRO ARCHIVES SYSTEMES
2016-1134	Parc du Peuple de l'herbe - Création de la brochure de découverte du parc	28/11/2016	0		5 800,00	92130	Lame de Fond
2016-1140	Diagnostic structurel de l'atelier Perret du musée Maurice Denis à Saint-Germain-en-laye	29/11/2016	0		5 888,20	91540	AEDIFICIO SARL
2016-1139	Réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du site ENS Les Plâtrières à Saint-Germain-en-Laye	29/11/2016	0		8 200,00	45750	LA FABRIQUE DU LIEU

Annexe 2
Liste des avenants notifiés - Conseil Départemental du 16 décembre 2016

Conseil départemental du 16 décembre 2016
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 1er octobre au 1er décembre 2016)

N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenan t	Montant du marché			% de variatio n (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2016-1031 2016-1032 2016-0919	Marché relatif à la location de matériel événementiel dans le cadre des manifestations soutenues ou organisées par le Conseil départemental des Yvelines. (Lots 1, 3 et 4)	Modification de la numérotation des lots	08/11/2016	avenant sans incidence sur le montant du marché			montant inchangé	aucune incidence sur le montant initial du marché
2014-255 GED AGE GODEFROY	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 04 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°4	#####	1 480,00	529 874,95	563 405,92	564 885,92 €	6,61%
2013-498 AG2S	Entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie du département	Avenant n°6	#####	1 343,42	30 986,32	31 702,26	33 045,68 €	6,65%
2015-271 IMPAIR	Entretien et maintenance des portes et barrières automatiques, semi-automatiques et électriques des bâtiments du département des Yvelines	Avenant n°2	#####	5 040,31	121 297,32	127 932,93 €	132 973,24 €	9,63%

2014-581 COLAS	SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 1 - Désamiantage	Avenant n°2	#####	5 737,60	424 360,00	465 465,55	471 203,15 €	11,04%
2014-255 GED AGE GODEFROY	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 4 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°5	#####	3 939,86	529 874,95	564 885,92	568 825,78 €	7,35%
2015-118 BINET TP	HARDRICOURT Hangar Déconstruction d'un hangar y compris désamiantage Lot unique	Avenant n°1	07/10/2016	1 500,00	35 746,00	35 746,00	37 246,00 €	4,20%
2015-99 LUTECE	BUC Lycée Franco Allemand Acquisition et travaux d'aménagement d'un bâtiment modulaire pour l'école primaire Lot unique	Avenant n°1	01/10/2016	8 345,19	499 697,43	499 697,43	508 042,62 €	1,67%
2014-403 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT	Nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot 3 "secteur géographique ouest du département"	Avenant n°2	18/10/2016	16 892,74	250 691,47	246 267,96	263 160,70 €	4,97%
2011-1102 CRR ARCHITECTES	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Mission de maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	08/11/2016	24 477,24	686 047,16	686 047,16	710 524,40 €	3,57%

2015-300 KONE	Entretien complet des appareils élévateurs des bâtiments scolaires - 3ème année	Avenant n°3	19/10/2016	20,61	103 125,85	105 557,20	105 577,81 €	2,38%
2015-177 BUREAU VERITAS	ACHERES Collège Jean Lurçat Travaux de mise en conformité de l'accessibilité tout type de handicap, y compris la création d'un ascenseur dans le bâtiment SEGPA, et de réfection complète de la cour de récréation Mission de contrôle technique	Avenant n°1	27/10/2016	2 190,00	5 980,00	5 980,00	8 170,00 €	36,62%
2015-235 GED AGE GODEFROY	RAMBOUILLET Collège Catherine de Vivonne Réfection partielle des courants faibles : travaux d'installation d'un nouveau système de sécurité incendie, de sonorisation intercoures, de détection anti-intrusion et vidéo-surveillance Lot unique - Electricité	Avenant n°2	24/10/2016	1 999,00	74 614,32	74 614,32	76 613,32 €	2,68%
2011-1185 COMPAS COORDINATION	LE VESINET Collège Le Cèdre Réfection des toitures terrasses des murets et des grilles d'enceinte, plantations d'arbres et de la création d'une rampe d'accès extérieure Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Avenant n°1	24/10/2016	954,00	3 474,00	3 474,00	4 428,00 €	27,46%
2011-1185 COMPAS COORDINATION	LE VESINET Collège Le Cèdre Réfection des toitures terrasses des murets et des grilles d'enceinte, plantations d'arbres et de la création d'une rampe d'accès extérieure Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Avenant n°2	24/10/2016	1 152,00	3 474,00	4 428,00	5 580,00 €	60,62%
2015-178 SATELIS	ACHERES Collège Jean Lurçat Travaux de mise en conformité de l'accessibilité tout type de handicap, y compris la création d'un ascenseur dans le bâtiment SEGPA, et de réfection complète de la cour de récréation	Avenant n°1	14/10/2016	795,50	1 387,50	1 387,50	2 183,00 €	57,33%

	Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)							
2015-347 UTB	JOUARS PONTCHARTRAIN Collège Saint Simon Réfection générale des couvertures Lot n° 1 - Désamiantage, couverture	Avenant n°1	19/10/2016	7 395,00	999 000,00	999 000,00	1 006 395,00 €	0,74%
2015-57 TAQUET	MAULE Collège La Mauldre Travaux de mise en accessibilité du bâtiment externat, de réfection partielle des courants faibles et forts, et remplacement partiel de revêtements de sol Lot n° 5 - Electricité, courants forts et faibles, système de sécurité incendie	Avenant n°1	19/10/2016	1 982,50	121 529,00	121 529,00	123 511,50 €	1,63%
2015-039 EET SERVICE	MANTES LA JOLIE Collège Jules Ferry Réfection des courants faibles Lot n° 1 - Electricité courants faibles et forts / SSI et climatisation	Avenant n°1	19/10/2016	4 884,00	164 968,00	164 968,00	169 852,00 €	2,96%
2015-109 EIFFAGE ENERGIE	RAMBOUILLET Collège Le Rondeau Rénovation de l'infrastructure du câblage informatique et téléphonique Lot unique - Electricité	Avenant n°1	19/10/2016	6 101,55	100 000,78	100 000,78	106 102,33 €	6,10%
2014-557 ATLANTE CONSTRUCTION	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - restructuration Lot 2 - Gros œuvre, démolition, étanchéité, charpente métallique, serrurerie	Avenant n°1	09/11/2016	-14 039,51	1 417 557,74	1 417 557,74	1 403 518,23 €	-0,99%

2014-556 ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - restructuration Lot 1 - VRD, clôtures, portails	Avenant n°1	08/11/2016	31 965,04	664 503,60	664 503,60	696 468,64 €	4,81%
2016-56 COLAS	MAGNY LES HAMEAUX Collège Albert Einstein Réfection des VRD, démolition du préau et réfection de l'électricité et des chaudières des 4 logements de fonction Lot n° 1 - VRD, espaces verts	Avenant n°1	09/11/2016	7 887,75	571 096,76	571 096,76	578 984,51 €	1,38%
2015-54 SPAL	MAULE Collège La Mauldre Travaux de mise en accessibilité du bâtiment externat, de réfection partielle des courants faibles et forts, et remplacement partiel de revêtements de sol Lot n° 2 - Menuiseries extérieures, serrurerie	Avenant n°1	09/11/2016	20 165,00	139 591,00	139 591,00	159 756,00 €	14,45%
2016-73 HYDROELEC	CROISSY SUR SEINE Collège Jean Moulin Réfection de la chaufferie Lot unique	Avenant n°1	16/11/2016	4 450,00	130 928,80	130 928,80	135 378,80 €	3,40%
2014-225 SARMATES	CROISSY SUR SEINE Collège Jean Moulin Réfection de l'étanchéité sur toiture de l'externat A Lot unique	Avenant n°2	15/11/2016	4 292,75	119 077,20	119 077,20	123 369,95 €	3,61%
2014-560 TESSALU	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n° 5 - Menuiseries extérieures, occultations	Avenant n°1	15/11/2016	25 886,45	552 530,40	552 530,40	578 416,85 €	4,69%

2015-206 BIM INGENIERIE	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection de la chaufferie, restructuration des salles de sciences et de remplacement des menuiseries et occultations Marché de maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	28/11/2016	6 454,50	43 798,56	43 798,56	50 253,06 €	14,74%
2016-01 ETI	SAINT GERMAIN EN LAYE Collège Les Hauts Grillets Travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et des verrières Lot n° 1 - Etanchéité - Serrurerie	Avenant n°1	23/11/2016	1 400,00	162 666,64	162 666,64	164 066,64 €	0,86%
2014-256 LE CLOAREC	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 5 - Equipements de cuisine	Avenant n°2	23/11/2016	918,00	292 000,00	295 303,00	296 221,00 €	1,45%
2016-10 CAPTELECOM- JETRELEC	CONFLANS STE HONORINE Collège Le Bois d'Aulne Travaux de réfection partielle des courants forts et des courants faibles Lot unique : SSI - Electricité CFO-CFA	Avenant n°1	01/12/2016	12 112,48	189 040,08	189 040,08	201 152,56 €	6,41%
2016-62 EGB ELECTRICITE	EPONE Collège Benjamin Franklin Réfection des courants faibles et du système de sécurité incendie, mise en conformité partielle de l'accessibilité Lot n° 2 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°1	01/12/2016	2 617,00	138 000,00	138 000,00	140 617,00 €	1,90%
2014-558 SIDE	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - restructuration Lot n° 3 - Désamiantage	Avenant n°2	01/12/2016	2 402,50	285 772,50	285 772,50	288 175,00 €	0,84%

2014-562 SERTAC/ART MANIAC	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - restructuration Lot n° 7 - Cloisons, doublages, faux plafonds, peinture	Avenant n°1	01/12/2012	7 512,70	449 072,50	449 072,50	456 585,20 €	1,67%
2016-0805 XTS	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection de la chaufferie, restructuration des salles de sciences et remplacement des menuiseries et occultations Lot n° 6 -Chauffage, ventilation, plomberie	Avenant n°1	01/12/2012	3 575,00	145 000,00	145 000,00	148 575,00 €	2,47%
2016-21 BOCTAR	LA CELLE ST CLOUD Collège Louis Pasteur Restructuration ds blocs sanitaires élèves, réfection partielle des revêtements de sols, muraux et faux plafonds Lot n° 1 - Démolitions, maçonnerie, cloisons, doublages, etc.	Avenant n°1	29/11/2016	2 631,55	114 213,34	114 213,34	116 844,89 €	2,30%

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE</i>	2
<i>ADOPTION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°973 DE LA SEANCE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 14 OCTOBRE 2016</i>	2
<i>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017</i>	2
<i>BUDGET. MODALITES D'OUVERTURE DES CREDITS 2017</i>	19
<i>ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER</i>	19
<i>RENOUVELLEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT DEJA ACCORDEE DANS LE CADRE D'UNE RENEGOCIATION DE CREDIT</i>	19
<i>TRANSFERT PRIME POINT AUX AGENTS CONTRACTUELS</i>	20
<i>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DEPARTEMENTAUX A L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS-DE-SEINE</i>	20
<i>TAXE D'AMENAGEMENT. REPARTITION ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT</i>	21
<i>. CONVENTION DE PARTENARIAT S.N.C.F. RESEAU. COMPENSATION EOLE</i>	22
<i>. REVISION DU REGLEMENT DE SURVEILLANCE, DE PREVISION ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES. MISE EN COMPATIBILITE DU P.P.R.I. DE L'ORGE ET DE LA SALLEMUILLE AVEC LE P.G.R.I. AVIS DU DEPARTEMENT</i>	23
<i>DEFINITION DES NOUVEAUX AXES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE ET INTERNALISATION DES MISSIONS DE L'ASSOCIATION « YVELINES TOURISME »</i>	23
<i>PROJET DE LA LIAISON ENTRE LA BRETELLE DE SORTIE DE L'A 13 DEDOUBLEE ET LA RD 113 A HAUTEUR DE ROSNY-SUR-SEINE. CONVENTION FINANCIERE</i>	25
<i>TRAMWAY T6 - CHATILLON-VELIZY-VIROFLAY. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE EIFFAGE ENERGIE ILE-DE-FRANCE RELATIF AU MARCHE N° 2009-751</i>	25
<i>REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX D'ELECTRICITE, GAZ, TRANSPORT HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES</i>	26

<i>PROGRAMME 2016 D'AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION</i>	26
<i>TRANSFERT DE BAUX EMPHYTEOTIQUES CONCLU ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'O.P.I.E.VO.Y. SUR LES COMMUNES DE MAULETTE ET EMANCE</i>	27
<i>MODALITES D'ACQUISITION DE LOCAUX 47, RUE DE LA PAPETERIE A MANTES-LA-JOLIE POUR LES BESOINS D'UNE ENTREPRISE D'ENTRAINEMENT PEDAGOGIQUE</i>	27
<i>CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN D'UN PAVILLON A USAGE DE BUREAUX, PROPRIETE DEPARTEMENTALE SITUEE AU 1, RUE DE LA BUTTE A MADAME</i>	28
<i>CESSION A L'AMIABLE DE LA PARCELLE ZC 26 A EMANCE</i>	28
<i>POLITIQUE A01. ATTRACTIVITE TERRITORIALE. CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE QUARTIERS DE GARES EOLE.</i>	28
<i>AVENANT AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES YVELINES DE VERSAILLES GRAND PARC</i>	29
<i>OPERATION D'INTERET NATIONAL SEINE AVAL. CONVENTION DE DIRECTION DE PROJET 2016 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DU MANTOIS SEINE AVAL.</i>	30
<i>CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, LE CHESNAY, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'ANDRESY. PROROGATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE HOUILLES ET DES CONTRATS RURAUX D'HERBEVILLE ET DE THOIRY</i>	30
<i>MODIFICATION DU DISPOSITIF DE PARTENARIAT EVENEMENTIEL</i>	31
<i>ADOPTION DU CONTRAT YVELINES/RESIDENCE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE-ET-OISE</i>	31
<i>DISSOLUTION DE L'O.P.I.E.VO.Y. ET GOUVERNANCE DE LA SAHLMAP</i>	32
<i>INTERNALISATION DE LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT</i>	34
<i>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU G.I.P. « ACTIVITY' ». APPROBATION DE L'ADHESION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES</i>	35
<i>CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC « INGENIERY », AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COMMUNES</i>	35
<i>FONDS DE CONCOURS POUR LE SYNDICAT MIXTE OUVERT YVELINES NUMERIQUE</i>	37
<i>CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES</i>	37

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT, LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS AMIS DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES	38
SOLIDARITE TERRITORIALE. MODIFICATION DES CONTRATS RURAUX	38
DISPOSITIF « MOISSON 2016 »	41
PROJET PREFECTORAL DE MODIFICATION DES PERIMETRES DES ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT DES YVELINES A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2017. AVIS DU DEPARTEMENT	41
VŒU RELATIF AUX CONSEQUENCES DE LA REPARTITION DU PRODUIT DE LA C.V.A.E.	42
ANNEXE 1 LISTE DES MARCHES - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 DECEMBRE 2016	45
COMMUNICATION DES MARCHES NOTIFIES ENTRE LE 1ER OCTOBRE ET LE 1ER DECEMBRE 2016 EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ART. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)	45
ANNEXE 2 LISTE DES AVENANTS NOTIFIES - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 16 DECEMBRE 2016	52